

sur le quai de l'Horloge, on ne voyait sortir de la Préfecture de police que des femmes, les larmes aux yeux, qui venaient solliciter la mise en liberté de leurs enfants.

Le 17^e léger. — Le 17^e léger, du temps de Louis XIV, époque de son origine, sous le nom de Royal-Italien, assista aux combats de Steinkerque et de Nerwinde, dans la campagne de Flandre.

Au 18^e siècle, il s'illustra dans les combats sur le Rhin, dans l'armée d'Allemagne, de Bavière, d'Italie et des îles Baléares.

Sous le nom de Chasseurs royaux de Provence, il ouvrit les premières campagnes de la république française sur les Alpes et dans les Pyrénées.

Alors commença dans l'armée sa brillante réputation, sous le nom de la 17^e demi-brigade légère.

Il n'a été fait 17^e régiment d'infanterie légère qu'au retour des batailles de Lodi, de Castiglione et de Rivoli; et, sous ce nom, il fit les campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, de Tilsit, de Madrid et de Lisbonne. Le 17^e faisait partie du corps d'armée qui, sous le commandement de M. le maréchal Soult, soutint si glorieusement le siège de Toulouse.

A partir de 1835, époque de son arrivée sur la terre africaine, le 17^e léger prit part, sous les ordres de M. le duc d'Orléans, aux combats de Mascara, de Tiemcen et de la Tafna; sous le commandement de l'intrépide colonel Combes, au combat de la Sickak; sous les commandements du colonel Corbin et du duc de Nemours, au siège et à l'assaut de Constantine; au passage des Portes-de-Fer, au ravitaillement de Blidah; à la prise de Cherbelli; aux expéditions de Medeah et de l'Alfroun; au passage du col de Mouzaia; à la mise en déroute de l'armée d'Abd-el-Kader, sur les hauteurs qui dominent le col de Mouzaia; enfin à la défaite des Arabes lors de l'occupation de Milianah et au retour à Belidah.

TROUBLES DE CLERMONT.

Nous empruntons au *Courrier de Lyon*, les détails suivants sur les troubles de Clermont.

Il paraît qu'à Clermont comme ailleurs des troubles avaient été préparés de longue main à l'occasion du recensement. Les placards incendiaires, qui plusieurs jours avant leur explosion avaient été nuitamment affichés sur les murs de cette ville, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Il est donc vraisemblable que c'est dans ses murs même qu'ont eu lieu les premières manifestations séditieuses; mais bientôt la scène a changé de face, et les citoyens qui avaient donné le signal du désordre, ou qui étaient demeurés indifférents à son aspect, n'ont pas tardé à en subir les conséquences. Les campagnards ont fait irruption dans la ville. La garnison qui ne compte qu'un régiment présentant à peine l'effectif de deux bataillons, se trouvant trop faible pour occuper tous les postes, s'est repliée dans la partie haute de l'hôtel-de-ville. Deux cents gardes nationaux environ, sur deux mille cinq cents dont se compose la garde nationale de Clermont-Ferrand, ont seul répondu à l'appel du danger public; l'un d'entre eux ayant été arrêté et maltraité par les paysans, cette faible troupe s'est dissoute d'elle-même.

Restés maîtres de la ville, ces derniers se sont livrés aux actes de dévastation que nous avons signalés. L'appartement du maire a été saccagé, les bureaux d'octroi ont été démolis et d'autres maisons particulières avaient été également pillées et démolies, leurs débris livrés aux flammes. On ajoutait que les campagnards avaient tenté contre

la garnison plusieurs attaques infructueuses, dans lesquelles ils avaient perdu un assez grand nombre d'hommes; que rebutés de ces tentatives inutiles, ils avaient entrepris de vaincre la troupe de ligne par la faim et par la soif. Dans ce but ils auraient établi des postes chez les boulangers, afin de les empêcher d'envoyer du pain dans la partie haute de la ville, et auraient même manifesté l'intention de couper les aqueducs qui y conduisent l'eau nécessaire à l'alimentation publique.

Enfin, après quarante-huit heures de désordre, de pillage et de dévastation, les campagnards patriotes ayant probablement obtenu le succès qu'ils ambitionnaient, ont abandonné la ville dans la nuit du samedi au dimanche. La troupe a repris toutes les positions qu'elle avait d'abord évacuées, l'ordre s'est trouvé ainsi rétabli.

P. S. Les nouvelles arrivées ce matin par les diligences confirment celles que nous venons de donner, et attestent la cessation du désordre.

— La tranquillité du port est complètement rétablie à Mâcon, les ouvriers ont repris leurs travaux. L'instruction judiciaire se continue activement.

— Une ordonnance royale du 13 septembre convoque la cour des pairs pour juger l'attentat commis contre la personne des ducs d'Orléans, de Nemours et d'Anjou. MM. Frank-Carré et Boucly sont nommés par cette ordonnance, le premier procureur-général et le second avocat-général près la cour des pairs.

— M. de Flahaut a prêté serment en qualité d'ambassadeur à Vienne.

— Par ordonnance royale, en date du 9 de ce mois, M. le comte de Sainte-Aulaire a été nommé ambassadeur extraordinaire près de sa M. Britannique, et M. de Salvandy, ambassadeur près S. M. la reine d'Espagne.

— M. le baron de Barante, ambassadeur de France en Russie, est arrivé à Paris.

— On lit dans la *Gazette de France*: Des lettres de Vienne, du 5 septembre, ne contiennent rien qui puisse autoriser les bruits alarmans qu'on a fait courir à la bourse sur la mort de Henri de France.

— La circulation de la *Gazette de France* a été prohibée dans les états du roi de Sardaigne.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Hôpital Militaire.

ADJUDICATION AU RABAIS

De la fourniture du pain nécessaire au service de l'Hôpital Militaire pendant l'exercice 1843.

Le public est prévenu qu'en exécution de l'article 322 du règlement du 1^{er} avril 1831, et les modifications apportées par la dépêche ministérielle du 24 août 1837, et la note ministérielle du 3 juillet 1838, il sera procédé à l'Hôpital Militaire de Bastia, à l'adjudication de la fourniture ci-après, le 4 octobre 1841, à deux heures de relevé.

SAVOIR :

PAIN BLANC. . . . LE KILOGRAMME.

Les soumissions seront déposées séance tenante le jour de l'adjudication. Chaque soumission devra être appuyée d'un certificat de solvabilité

pour la canton délivrée par l'autorité civile. Ces certificats devront être sur papier timbré et dûment légalisés.

L'adjudication aura lieu le 4 octobre 1841 à l'Hôpital Militaire en présence du Sous-Intendant militaire, de MM. les Officiers de Santé en chef et de l'Officier-comptable de l'Établissement. Le nom de l'adjudicataire sera proclamé séance tenante, et l'adjudication sera définitive sauf le cas prévu par l'article 43 du cahier des charges.

Le décompte des fournitures se fera par mois, le montant en sera acquitté par le Comptable dans le courant du mois qui suivra celui de la livraison.

On n'admettra, autant que possible, à concourir, que les personnes qui exercent le genre de commerce auquel se rapporte l'objet mis en adjudication.

Toute offre doit indiquer un prix déterminé et ce prix ne peut être supérieur à la Mercoriale qui sera rapportée le jour de l'adjudication. Ce prix en outre doit être ferme et s'il offre des fractions, elles ne peuvent être qu'en fractions décimales dérivées du franc, unité monétaire, c'est-à-dire en centimes et millièmes de franc.

Il sera donné connaissance du cahier des charges à toute personne qui voudra entreprendre ces diverses fournitures soit au bureau du Sous-Intendant Militaire soussigné, soit à celui de l'Officier-Comptable de l'Hôpital qui donnera connaissance du modèle de la soumission.

Bastia, le 18 septembre 1841.

Le Sous-Intendant Militaire,
SEGONNA.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 18 au 24 septembre 1841.

ARRIVÉES.

Ajaccio. goélette Robertine, c. Collari, blé.
Genes. tartane St-Antoine, c. Bartolini, blé.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi, div.
Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Raffi, diverses.
Macinaggio. gondole Quatre Frères, c. Dominici, raisins.
Pronete. gondole St-Antoine, c. Ficaï, vin.
Pronete. gondole Lavasina, c. Guasco, vin.
Figaretto. gondole Misericorde, c. Gentile, bois.
Civitavecchia. mistick Pipi, c. Gentile, pozzol.
Ajaccio. brick-goélette Printemps, c. Valzi, lest.
Toulon. bat. à vap. Var, c. Valzi, dépêches.

DÉPARTS.

Macinaggio. gondole Trinité, c. Cervoni, lest.
Macinaggio. gondole Quatre Frères, c. Dominici, lest.
Ile-Madeleine. gondole Ste-Madeleine, c. Susini, lest.
St-Florent. tartane St-Antoine, c. Bartolini, blé.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Raffi.
Livourne. goélette St-Joseph, c. Benedittini, lest.
Livourne. bouf Assomption, c. Bertocci, lupins.
Livourne. bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Ajaccio. gondole Conception, c. Loquentin, dalles.
Toulon. bat. à vap. Var, c. V-lai, dépêches.
Marseille. brick-goélette St-Antoine, c. Guasco, bois, drilles.
Marseille. goélette Constance, c. Bogliano, div.
Porto-Torre. gondole St-Joseph, c. Mariani, pat.
Livourne. bouf St-Jean, c. Stretti, lest.

Le Gérant N. TARTAROLI.

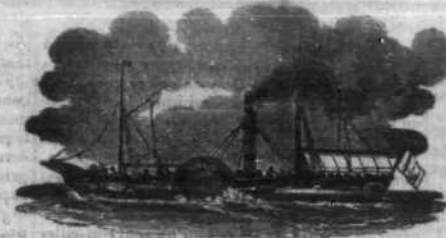
BASTIA. — IMPRIMERIE FARIANI.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL

A PARIS

A l'Office-Correspondance d'AGUSTE DE VIGNY et Comp. Place de la Bourse N° 3, où l'on reçoit les annonces pour *L'Insulaire Français*.



L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Feuille d'Annonces Légales.

PRIX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE. 16 fr.
POUR SIX MOIS. 8
POUR TROIS MOIS. 4
POUR LE CONTINENT. 20
POUR L'ÉTRANGER. 24
PRIX D'INSERTION.
Diverses. 40 cent.
Judiciaires. 35.

Bastia.

DU RESPECT POUR LA LOI.

Les anciennes législations avaient un caractère sacré qui faisait qu'on respectait leurs prescriptions. Quelque chose de mystérieux et comme de surnaturel s'attachait à elles et les législateurs s'efforçaient de les placer comme sous la sanction divine pour garantir leur durée et leur bienfaisance. C'est qu'ils comprenaient très bien qu'une nation ne peut prospérer qu'à la condition d'avoir pour elle et devant elle la stabilité. Comment en effet, opérer quelques progrès sur soi-même, si au lieu d'employer toute son activité à améliorer ce qu'il peut y avoir de défectueux en nous, nous la consacrons presque exclusivement à mettre sans cesse en question le principe même de la Constitution qui nous régit?

Aujourd'hui les lois ont perdu, comme beaucoup de choses, le caractère sacré qui faisait leur force. Nous savons chacun comment se font les lois. Les législateurs sont de notre connaissance, ils sont ou nos amis ou les amis de nos amis; quelquefois même ils sont nos obligés: nous ne savons que trop aussi comment se défient les lois: de la peur de respect, peu de considération pour elles; de la haine sans gêne et le sans façon avec lesquelles nous agissons à leur égard. A ce mal déjà si grand par lui-même, vient s'en joindre un autre, qu'il est comme sa conséquence la plus immédiate, le désir que nous éprouvons plus ou moins de modifier le principe même qui nous régit, c'est à dire de substituer à une révolution accomplie une nouvelle révolution.

Qu'il y ait au fond de ces ambitions beaucoup de bons desirs, qu'un grand nombre cède, en cela, à des passions généreuses, nous l'admettons volontiers. Nous ne sommes pas de ceux qui expliquent tout par les passions mauvaises et nous croyons aux bonnes intentions chez autrui, pour qu'on ne mette pas en doute les nôtres. Mais tou-

jours est-il que cette disposition d'esprit si généreuse soit elle, devient désastreuse quand on l'applique à son pays, avec cette ardeur opiniâtre pour un changement radical qui replace tout en question, pour n'arriver cependant à aucune solution positive, probable, durable. Nous sortons à peine d'un demi-siècle de révolutions, pendant lequel nous avons entassé ruines sur ruines, Constitutions sur Constitutions, changements sur changements; nous avons essayé pour les user de toutes les formes de gouvernement, depuis la démocratie jusqu'au despotisme militaire; depuis la monarchie jusqu'à la théocratie constitutionnelle pour ainsi dire de la restauration, et de toutes ces épreuves qui ont coûté si cher au pays, nous ne paraissions pas en avoir rapporté au moins cette leçon, à savoir que le mal n'est pas précisément dans les constitutions, mais bien plutôt en nous mêmes, et que les efforts à faire devraient être plutôt dirigés sur les hommes que sur les lois. L'éducation publique profondément moralisée par un enseignement digne de ce nom, et qui empruntât toute sa force aux idées religieuses; un choix éclairé d'hommes intègres pour qui le devoir, avec toutes ses rigoureuses obligations, devient une chose sacrée et significative; l'exemple partant de haut, afin de montrer à tous ce qu'il faut faire; le respect de la loi, sous toutes les formes, qui montrât que la parole donnée oblige sérieusement: voilà qui vaudrait mieux que de rêver aux constitutions; voilà ce qui serait plus digne de la méditation des partis politiques qui trouveraient dans une pareille direction, plus de forces réelles, positives, entraînant, qu'ils n'en puisent dans les passions populaires qu'ils s'efforcent de surexciter et de pousser à une révolution nouvelle, sans trop pouvoir garantir ce qu'ils mettraient à la place de ce qui est.

Le gouvernement n'est plus condamné à défendre son principe même; n'étant plus entouré d'ennemis ardents, irréconciliables, qui veulent avant tout sa ruine, verrait commencer enfin

pour lui un emploi plus utile de son temps, de ses efforts, de son initiative, et au lieu de consumer, lui aussi, parce qu'on l'y contraint pour le besoin de sa défense, un temps précieux dans des luttes stériles en améliorations pratiques, il pourrait se consacrer tout entier à l'étude et à la satisfaction des intérêts soit moraux, soit matériels qui réclament toute sa sollicitude.

Une révolution peut-être nécessaire; elle peut être juste, mais c'est un bien qu'il faut souvent acheter au prix de grandes souffrances, non seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir. Ce n'est pas impunément qu'on réveille dans l'esprit de l'homme tout ce qu'il y a de plus énergique et de moins apaisable, pour ainsi dire, le besoin secret qui nous tourmente tous, plus ou moins, d'opposer notre volonté à la volonté de tous. Cette puissance réveillée une fois, — et elle devient nécessaire pour opérer une révolution — il n'est pas facile de la faire rentrer dans l'oisiveté, et c'est là le grand inconvénient des révolutions, inconvénient qui s'aggrave encore plus quand les révolutions se succèdent avec rapidité. Une révolution en appelle une autre et voilà pourquoi avant de mettre la main à l'œuvre, il importe si fort d'y regarder long temps à l'avance.

Cette passion révolutionnaire, qui, semblable à une fièvre, n'a ni repos, ni trêve, et demande toujours de l'action, si on ne parvient à la déraciner finira par nous tuer, comme les fièvres opiniâtres emportent les malades. Sous cette influence, les lois, les hommes, les actes, les desirs, qui se font sans nous ou qui sont à côté de nous, nous paraissent comme autant de monstrueuses usurpations et nous protestons contre eux de tous nos efforts. Les lois, nous n'en tenons compte et plus notre conviction est ardente, plus elle s'adresse à la foule, dont toute la réflexion n'est qu'une passion désordonnée, plus elle méconnaît les lois, et l'on prend dès lors peu à peu l'habitude d'en appeler à la force brutale, à la violence comme moyen unique de sortir d'embaras. Que si

le mouvement s'apaise un peu, il laisse, après lui, de tristes traces, qui nous font toujours méconnaître plus ou moins la loi et qui nous font mettre sans cesse en question son autorité.

A cela il y a un grand mal. Rien n'est fixe; l'on vit au jour le jour, pouvoir et société sont également menacés dans leur existence, et ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'il est impossible de ne rien voir au lendemain de cette révolution ou de ces révolutions qu'on fomenta sous un prétexte ou un autre, que la cause de révolutions renaissantes; espèce de cercle vicieux qui commence et finit par une agitation désordonnée et qui réduit toute l'activité sociale à s'épuiser en efforts impuissants de Constitutions avortées avant que de naître. Et comme le dernier mot, dans cette carrière, appartient au plus hardi nous sommes menacés, si ce mouvement durait long-temps encore, de tomber entre les mains de niveleurs impitoyables qui, aujourd'hui encore, sont désavoués par les plus ardents démocrates, mais qui ne tarderaient pas, une fois la révolution commencée, de les désavouer à leur tour de les écraser. Malheureusement ce ne sont pas là des hypothèses. En dix ans, théoriquement parlant, nous en sommes arrivés de la république d'Arman Carrel à la république des communistes de M. Cabet, qui vient Dieu et la propriété. Si en temps de paix nous avons fait un si énorme chemin, que les réformateurs quand même se demandent où nous arriverions avec le mouvement si convulsif et si expéditif de la pratique révolutionnaire. N'est-il donc pas temps enfin, pour les esprits sages et prévoyants, de précher la nécessité du repos, du respect de la Constitution? Est-ce donc trop demander que de vouloir que nos lois durent au moins quelques jours et que nous ne fassions pas une révolution par trimestre?

Le compte général de l'administration de la justice civile et commerciale pendant les années 1837, 1838 et 1839 présenté au roi par le garde des sceaux, vient de révéler un fait fort honorable pour notre cour royale. Voici ce que nous trouvons dans un de ces tableaux statistiques qui changent d'années. Le rapport entre les arrêts rendus par la cour royale de Paris et les cassations prononcées étant différent pour le premier rang, celles de Lyon, Paris et Bordeaux, que pour le second, ressortira d'avant de Bastia. De cet état de choses il résulte que nous avons dessein d'...

Sur 1,000 arrêts rendus par la cour royale de Bastia, il y a eu 181 pourvois, et 3 cassations seulement. A Paris, sur le même nombre d'arrêts, il y a eu 2,000 pourvois, cassations 20. A Lyon idem 57, cassations 30. A Bordeaux idem 48, cassations 29. Que résulte-t-il de ce tableau parallèle? Il en résulte que la cour royale de la Corse juge beaucoup et bien.

A présent que ces importants résultats sont constatés par la statistique judiciaire ou tout au moins par la statistique administrative, il est naturel que nous fassions suivre cet aperçu de quelques observations critiques sur l'espèce de suspicion injurieuse dont on a paru vouloir la frapper dans ces derniers temps, ce qui aurait pu faire croire, à certains esprits mal disposés, que la cour royale de Bastia par sa position est inférieure aux autres cours du même ordre.

Il est à remarquer, que pendant les trois années précédentes il n'y avait qu'un seul conseiller étranger au pays. Cependant il est démontré que jamais il n'y eut ni plus de promptitude dans l'instruction des affaires, ni plus de justice dans les décisions, ni moins de pourvois admis. Trois à peine sur cent arrêts, tandis que celle de Lyon par exemple en a vu casser 30 sur 57, c'est-à-dire plus de la moitié. La cour de Lyon occupe cependant, comme on sait, le second rang parmi les cours souveraines du royaume. Ces détails statistiques valent mieux que tous les éloges de la presse. Ceux-ci on peut les contredire, ceux-là il faut les accepter sans restriction. Les magistrats y trouvent la preuve de leur zèle, le garde des sceaux la présomption de leurs lumières, les justiciables la garantie de leurs deniers, le pays tout entier un témoignage certain de leur intégrité. S'il en est ainsi pourquoi cette haute juridiction n'aurait-elle pas autant de titres que bien d'autres aux récompenses comme à l'estime du ministre de la justice? Si d'après les règles de la justice distributive les individus comme les compagnies doivent être classés selon leurs œuvres; s'il est vrai que les pourvois sont la pierre de touche des décisions judiciaires, et que moins il y a d'admissions plus l'autorité des cours s'accroît, plus la confiance dans leurs lumières se maintient et se fortifie, ne faut-il pas en conclure que celle de Bastia peut soutenir avec avantage la comparaison avec les compagnies les plus considérées du royaume, et n'a rien à envier à leur réputation de haute sagesse et de savoir?

Comment se fait-il cependant que lorsque les places viennent à vaquer les magistrats insulaires sont écartés outrageusement de la liste des candidats? Il y a dans un pareil interdit jeté indistinctement sur tous les juges du pays, autant d'injustice que d'impolitesse. C'est avec douleur que nous avons vu remettre tout récemment d'anciennes préventions, dont l'effet le moins fâcheux, est de relâcher des liens qu'il serait plus prudent de resserrer chaque jour davantage.

Blessé dans la personne des magistrats auxquels il confiait avec une entière sécurité le dépôt de ses droits et de ses intérêts, le Corse murmure et s'inquiète; cette exclusion lui semble une insulte faite au pays. Entre autres choses il regrette spécialement de ne pouvoir plus exposer ses raisons et ses plaintes à des juges qui parlent la même langue que lui. En attendant le jour de la réparation qu'il attend et qu'il réclame de la justice, c'est en effet une sorte de satisfaction pour lui que d'être compris sans intermédiaire étranger. Le Corse aime à se mettre en rapport direct avec le magistrat qui doit prononcer souverainement sur sa fortune et son honneur, sur l'honneur et la fortune de ses parents. Il croit que la patience fait partie de ses devoirs; il s'imagine à tort ou à raison que les éclaircissements qu'il fournit sont plus d'importance que les plaidoiries de son défenseur, et qu'il y a dans son accent, dans son geste, dans la chaleur de sa conviction, quelque chose de plus sentant, de plus pénétrant, que l'avocat le plus exercé ne peut rendre que faiblement. Voilà ce qui fait que les juges insulaires ont une respectueuse assurance, une confiance, une confiance respectueuse assurément, que leurs collègues d'outre-mer ne soient d'un accès facile, affable et patient; il y aurait de l'in-

justice à affirmer le contraire; mais il est constant, qu'il ne suffit pas de quelques années de séjour dans un pays comme le nôtre pour en connaître les mœurs et les besoins, et surtout pour en apprendre l'idiome, la connaissance sans laquelle l'exercice de la judicature peut entraîner involontairement dans de funestes méprises, méprises qu'on ne peut éviter qu'après une longue expérience, et avec un esprit dépouillé de tout orgueil comme de toute prévention. Si c'est là une vérité, la conscience du magistrat et les intérêts des justiciables peuvent souffrir également du système que nous signalons. Ajoutons maintenant que la statistique de la justice criminelle ne fait pas moins d'honneur au magistrat citoyen. C'est-elle qui s'est chargée de répondre victorieusement aux adversaires du jury. Les socialistes prophètes des alarmistes n'osent plus se produire, pas plus que les soupçons injurieux dont on ne craignait pas de frapper l'élite du pays. Les craintes préventives ont fait place à une sécurité complète, et la confiance à l'estime. Cette belle institution ne compte plus d'ennemis que parmi les criminels. Si nous attachons quelque prix à la publicité de nos comptes rendus, c'est que les relevés statistiques sont une réponse péremptoire à tout ce que l'on a osé publier de défavorable contre nos mœurs et nos habitudes.

Les décisions de notre jury sont marquées au coin de la sagesse, et M. le garde des sceaux, lui-même, s'est plu à le reconnaître. Si parfois il arrive que la répression de notre cour d'assises n'a pu être pas le degré d'énergie qu'on pourrait désirer, la faute n'en est assurément pas au jury. — On dirait que lorsque ils délibèrent graves, et recueillis les jurés de la Corse, ont présent à l'esprit ce que l'orateur Lycourge disait jadis dans sa harangue pour Léocrate, savoir, que la responsabilité du crime tant qu'il n'est pas jugé pèse sur la tête des coupables, mais qu'après le jugement la responsabilité en retombe tout entière sur les juges qui le laissent impuni.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la Compagnie Corse se propose de commencer prochainement l'exploitation de quelques unes des propriétés boisées qu'elle possède. Les nombreux procès, que cette Compagnie a eus à soutenir jusqu'ici, ont retardé l'ouverture de ces opérations qui promettent à notre île de si grands résultats. Une marche assurée, dédaigneuse de toutes calomnies, persévérante vers le but qu'elle doit atteindre, convient seule à cette vaste entreprise, dont l'avenir se rattache de si près à celui de la Corse. Si des esprits chagrins ou malveillants ont cherché à combattre ses efforts au moyen des plus basses insinuations, toute justice lui a toujours été rendue par les esprits sages, amis des progrès de leur pays. On n'a pas été surpris d'entendre dernièrement le ministre public de la cour royale de Bastia, portant la parole au nom du domaine dont il défendait les intérêts contre ceux de la Compagnie Corse, rendre lui-même un haut témoignage d'estime et de considération aux honorables étrangers, qui ont bien voulu attacher leur nom et associer leur fortune à la destinée industrielle du département. Ce langage, plein de condescendance, n'est pas assurément celui auquel on s'accoutume à la Compagnie depuis quelque temps. Nous désirons qu'elle trouve le dédommagement des paroles amères dont on n'a pas craint de l'abuser ailleurs, et que, pour l'encourager à poursuivre son œuvre, il ajoute, s'il se peut, un sentiment qu'elle doit avoir elle-même de sa mission et de sa dignité.

(Journal de la Corse)

M. le garde des sceaux, ministre de la justice des cultes, vient d'adresser à MM. les procureurs généraux les deux circulaires qui suivent: Paris, le 23 septembre 1841.

Monsieur le procureur-général, les bons citoyens s'affligent profondément de l'audace avec laquelle les factions abusant de nos libertés les plus précieuses, attaquent publiquement nos institutions, outragent la royauté, provoquent la désobéissance aux lois, et fomentent les désordres qu'elles espèrent faire servir à la ruine de notre monarchie constitutionnelle.

Cependant les lois protègent la personne du prince, sa famille et son autorité constitutionnelle; elles ne veulent pas que l'on conteste les droits qui tiennent du vœu de la nation; elles interdisent tout acte d'adhésion à une autre forme de gouvernement que celui qui nous régit, et ne souffrent pas qu'on puisse se qualifier publiquement de républicain ou de partisan de la dynastie déchue.

Il faut que les lois soient exécutées. Quand les factions redoublent d'activité et d'audace, les magistrats doivent redoubler de fermeté et de vigilance. Veillez à l'application des lois que je viens de rappeler. Quand vous les trouvez violées par des actes ou des écrits, n'hésitez pas à poursuivre; usez de la liberté de votre action, que j'entends vous laisser tout entière, et comptez qu'approuvant vos déterminations, le Gouvernement soutiendra les efforts que vous ferez pour la défense du prince et de la constitution.

Ne vous laissez pas non plus détourner de poursuites qui vous paraissent d'ailleurs justes et opportunes, par la crainte de ne pas obtenir en définitive une répression suffisante. A chaque pouvoir son œuvre, à chacun sa responsabilité. Faites votre devoir: l'exemple de votre fidélité éclairera les esprits et affermera les consciences. C'est un honneur dont la magistrature française s'est toujours montrée jalouse, et un succès qui lui a rarement manqué.

Paris, le 23 septembre 1841.

Monsieur le procureur-général, il s'est formé, dans plusieurs arrondissements du royaume, des comités dont le but apparent est de parvenir à la réforme de la loi électorale. Ces comités correspondent avec un comité central établi à Paris, et sous l'influence duquel ils agissent. C'est là une véritable association dont le gouvernement ne saurait autoriser l'existence; il ne peut consentir à ce qu'une société, sous le prétexte de poursuivre par voie de pétition la réforme électorale, place à côté du gouvernement établi, et dans les divers degrés de la division territoriale, une organisation permanente qui pourrait servir de point d'appui aux factions dans les temps de troubles. Il y aurait là, pour la paix publique, un danger réel que l'article 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 ont eu principalement pour objet d'empêcher et de prévenir.

Ces principes salutaires viennent, au reste, d'être consacrés par un arrêt de la cour de cassation, du 4 septembre 1841, qui a rejeté le pourvoi formé contre un arrêt de la cour royale de Paris, par des membres des comités dits de la réforme électorale, que le ministère public avait poursuivi comme ayant fait partie d'une association non autorisée par la loi.

Maintenant, monsieur le procureur-général, les devoirs de chacun sont tracés: les citoyens qui ont pu entrer dans cette association, sans en bien apprécier le but et l'objet, seraient sans excuse s'ils continuaient à en faire partie; vous seriez deviez pas hésiter à les traduire devant les tribunaux.

L'importance de vos devoirs, monsieur le

procureur-général, s'accroît en proportion de la gravité des circonstances. Tant vous révèle que les séditions qui affligent le pays sont fomentées par des sociétés illicites, où les hommes les plus pervers, exaltant les esprits et dominant les caractères faibles, provoquent et préparent des instruments pour les grands crimes. En présence de si funestes résultats, vous ne pouvez souffrir l'existence d'aucune association illicite, de quelque prétexte qu'elle puisse se couvrir, et vous devez rappeler les citoyens à la stricte observation des lois. Je ne puis, sur ce point, vous recommander trop de vigilance.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. N. MARTIN (DU NOUD).

A un autre numéro, nous donnerons le compte rendu de la distribution des prix qui a eu lieu le 26 septembre, au pensionnat de M^{lle} Testa.

ANGLETERRE. — La séance du 17, de la chambre des communes, a offert un grand intérêt. Sir Robert Peel ayant demandé la formation de la chambre en comité de subsides, lord Russell a pris la parole, et dans un discours qui a constamment été accueilli avec faveur par la chambre, il a examiné la situation actuelle. Au début de son discours il a témoigné son vif désir de voir continuer les bonnes relations de la France et de l'Angleterre. J'espère, a-t-il dit, que la vie du prince qui régit sur des destinées de ce pays sera longtemps épargnée, et que ses jours seront préservés contre les attaques des assassins fanatiques (applaudissements); soit que nous considérons le bien-être de la France, soit que nous envisageons la paix de l'Europe, la conservation des jours de ce prince doit être le vœu de tous les bons esprits.

Deux journaux allemands annoncent que la Porte, d'une part, l'Autriche, la Prusse, la Russie et la France, de l'autre, ont fait remettre au cabinet anglais une note pressante pour exiger l'évacuation immédiate des points que les forces britanniques occupent encore sur le littoral syrien. Il y a tout lieu d'espérer que cette unanimité, jointe à l'absence complète de raisons propres à justifier un plus long séjour, déterminera l'Angleterre à retirer ses troupes. On annonce que la Porte a définitivement renoncé à l'expédition contre Tunis.

Le Journal des Débats annonce, dans son numéro du 26 septembre, que les troupes anglaises ont complètement évacué St-Jean-d'Acro.

ÉTATS-UNIS. — Un nouveau bill pour l'établissement d'une Banque a été soumis au sénat, mais on croit que le président y mettra son veto, comme au dernier bill. Le jugement de Mac-Leod est attendu avec beaucoup moins de patience qu'au paravant.

Révolutions de Quénisset. Le Temps, qui se dit bien informé, assure que Quénisset, après avoir retracté ses premiers aveux et s'être renfermé un instant dans une dénégation absolue, aurait bientôt fait les révélations les plus complètes et les plus circonstanciées; ce serait à la suite de ces révélations que plusieurs arrestations auraient été opérées.

D'après Quénisset, il y avait un complot formé pour frapper les membres de la famille royale partout où ils se trouveraient. Le duc d'Orléans était principalement dévoué aux coups des conjurés; la mort conduisit à une régence, et le temps des régences est toujours un moment de trouble et de révolution qu'on peut exploiter.

Pour l'exécution du complot, on devait serendevier au camp de Compiègne. L'arrivée du 17^e léger, et le bruit répandu que le Roi et tous les princes étaient au devant du duc d'Anjou, avaient

lent paru un coup de fortune qu'il ne fallait pas laisser échapper. On s'était donc porté sur le passage du régiment, près de la Bastille, là où les assassins devaient se sentir d'autant plus d'audace que l'affluence des curieux les protégeait du vantage et leur permettait plus facilement de s'échapper.

Huit membres d'une société qui n'est plus secrète avaient juré de faire feu en même temps que Quénisset. Tous s'étaient engagés à ne pas se trahir et à ne pas violer leur serment. Quénisset seul avait tenu le sien. La lâcheté de ses complices le déliait de sa parole vis-à-vis d'eux, comme ils s'étaient déliés de l'accomplissement de leurs engagements vis-à-vis de lui en le laissant tirer seul.

Tels sont, dit-on, au château de Saint-Cloud, les aveux faits par Quénisset, et l'explication de l'ordonnance royale qui le traduisit devant la cour des pairs comme coupable d'avoir à-la-fois attenté à la vie des durs d'Orléans, de Nemours et d'Anjou. M. le chancelier a fait subir un premier interrogatoire à Quénisset. Quelques nouvelles arrestations ont été faites.

VARIÉTÉS.

Sur le Congrès Scientifique de Florence.

Evidemment les Congrès Scientifiques sont à la mode. Si l'on marche de ce pas, bientôt cela que verra un peu importante, verra avoir le sien. Les touristes deviendront savants et les savants touristes. Dans les diligences publiques, les voitures particulières et les bateaux à vapeur qui, en sillonnant les mers suppriment les distances et rapprochent les peuples, il n'y aura de place que pour les Membres des Académies et les Professeurs des facultés. C'est précisément ce que l'on voyait, il y a à peine quelques jours, en Toscane. L'étranger y rencontrait à chaque coin de rue des groupes d'Érudits. Les cafés et les restaurants étaient transformés en autant de comités scientifiques. Jamais les garçons n'avaient eu l'honneur de servir de plus grandes célébrités. Ils en étaient à la fois fiers et embarrassés; fiers, de se trouver en contact avec cette élite du monde savant, embarrassés, parce que dans leurs occupations graves et sérieuses, plusieurs de ces immortels, oubliant la carte, la bonne main, emportaient par distraction la canne du voisin, réjoutaient ce qu'ils avaient commandé, et commandaient de nouveau ce qu'ils avaient rejeté, méprises bien naturelles, sans doute, de la part d'esprits rêveurs ou méditatifs, mais assez désagréables, il faut le dire, pour les chefs d'établissements, hommes essentiellement positifs, peu jaloux des progrès, des lettres et de la gloire de la science.

L'époque de la réunion de ces hautes intelligences sera, dit-on, l'ère de la renaissance des beaux arts en Italie, une date brillante dans l'histoire des sciences, l'âge brillant des lettres et des études. La protection éclairée dont les Médicis honoraient les savants et les artistes aura moins fait pour la gloire littéraire et la grandeur artistique de Florence. Les travaux auxquels se livrent les diverses sections du Congrès, ne peuvent manquer d'imprimer une impulsion heureuse au mouvement scientifique qui se manifeste depuis quelques années dans la Péninsule. C'est du moins l'espérance de quelques uns de ces savants crédules et modestes, qui ayant pris au sérieux ces congrès et le but qui s'en semble avoir, ne cherchent dans la science, autre chose, que la science. Au risque de les désillusionner, nous dirons que cette espérance n'est partagée que par un petit nombre d'entre eux. Le programme des travaux promet beaucoup, les résultats sont nuls. Nous les avons vu à l'œuvre tous ces savants illustres, nous avons entendu de beaux discours,

des sèves d'applanissements, expression Bruyante de l'admiration commune, lorsqu'elle n'est pas une marque conventionnelle de politesse entre des gens bien élevés, mais nous avons vu aussi l'indifférence moqueuse des uns, la pénible mystification des autres, et au bout de quelques séances, le désappointement marqué des plus fervents, des plus enthousiastes parmi les 608, dont, à la date du 15 septembre, se composait cette grande diète scientifique. Certes, on ne dira pas, que notre époque est pauvre d'hommes supérieurs. Ce chiffre énorme témoigne assez hautement de la fécondité de cette terre classique. La Grèce dans ses beaux jours, au point le plus élevé de sa gloire, ne comptait que sept sages, l'Italie a pu reunir 608 savants dans l'intervalle de quelques jours! Il est vrai, que le comité chargé de la vérification des titres ne s'est montré guère difficile sur l'admission des membres du congrès; il suffisait de produire un diplôme, un passe-port, une carte de visite, pour prendre place parmi les savants. J'en ai connu qui, pour assister à leur réunion se sont intitulés membres actifs ou correspondants de je ne sais quelle académie.

Le temple de St^e Croix où a été célébrée la messe d'invocation, et chanté *Le Feu Créateur Spiritus*, au son de la musique urbaine, n'avait jamais vu une assemblée plus nombreuse d'hommes de génie. Le défilé rappelait les temps où Laurent de Medicis promenait ses pompes mascarades à travers les murs de Florence. De là, ils sont passés dans les vastes salles du Palazzo Vecchio où le président général a prononcé, en présence de S. A. I. E. B. le Grand Duc, un discours solennel, par lequel préjudant aux travaux du congrès, il a exhorté i cultori de la science à ne pas perdre de vue le but de l'institution dont il a fait ressortir l'utilité, tout-à-la fois morale, scientifique et civile; (c'est le style du Diario de la 3^e réunion). En terminant son discours, l'orateur les a invités, avec l'accent d'une vive émotion, à inaugurer le monument élevé par la royale munificence à Galilée et à son école; immédiatement après, M. Tartini, secrétaire général, a donné lecture des lettres de remerciement adressées par des savants étrangers au congrès, en réponse à l'invitation d'assister aux séances de la réunion et d'y apporter les concours de leurs lumières. Un incident est venu tout-à coup repandre une légère agitation au milieu de cette assemblée si calme, si recueillie. Au moment où le président général invitait les membres de la réunion à se rendre au musée royal, pour y procéder à l'élection des présidents des sections respectives, le Prince de Camino a demandé la parole pour signaler, disait-il, des innovations contraires aux usages des précédents congrès. Cette motion intempestive semble avoir troué peu d'assentiment parmi ses savants collègues; c'est qu'apparemment elle manquait d'opportunité. A la place du Duc de Camino j'eusse imité l'exemple d'un véritable savant, d'un naturaliste célèbre qui, assis à côté de lui, observait en silence ce que M. Bonaparte avait la maladresse de dénoncer en réformateur. — Dans ces sortes d'assemblées le tact est encore plus nécessaire que l'esprit.

Pour se délasser des travaux de leur section,

les *scienzati* se réunissent dans l'un des bras du palais Pitti, où ils trouvent place à une table commune, moyennant cinq pauls chacun, sans comprendre la bonne main et les vins étrangers. C'est qu'après tout, les savants ne se nourrissent pas seulement de science. Il y en avait la grande nombre qui, en s'asseyant autour de ces vastes tables, semblaient dire comme le *Franca de Bé-ranger*, en jetant un regard famélique sur les mets:

- N'oubliez pas que je suis homme,
• A manger à deux râteliers.

Ne peut-on pas se montrer savants dans un banquet aussi bien que dans une académie? Depuis Bellai-Savarin l'art de dîner n'a-t-il pas comme les sciences ses préceptes et ses règles? Le pain et le sel, remarque avec raison Jules Janin, deviennent les signes les plus certains d'un traité d'alliance, l'hospitalité commence, l'hospitalité est le commencement de toute civilisation. Or n'est-ce pas ce que l'on demande? Pour arriver à une complète fusion de lumières et d'idées, pour réaliser le rêve du bon Bernardin Saint Pierre, la confraternité universelle, quoi de plus propre que la communauté de la table?

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

INSTITUTION PRÉPARATOIRE

AUX ÉCOLES DU GOUVERNEMENT
Et répétition du Collège Royal,
Sous la direction de M. A. JUSTIN LAURENT,
CHEF D'INSTITUTION.
Professeur de mécanique aux cours communs de Marseille.
MARSEILLE COURS JULIEN. 15.

Parmi les nombreux et recommandables établissements d'instruction secondaire que possède Marseille, et nous pouvons dire la Provence, il n'en est aucun qui soit spécialement consacré à l'étude des sciences exactes, aucun dans lequel les élèves, que leurs parents destinent aux écoles spéciales, rencontrent une distribution dans le travail, un système d'études, un régime, en un mot, tel qu'il conviendrait aux connaissances sérieuses que le gouvernement exige qu'ils aient acquises, pour aspirer aux concours des écoles spéciales.

On sait, d'ailleurs, qu'indépendamment des connaissances en mathématiques qui sont imposées aux candidats, ceux-ci doivent tous avoir appris à dessiner; tous doivent être assez versés dans l'étude de notre langue, pour traiter en une couple d'heures, avec une orthographe irréprochable, un sujet de composition française d'après quelques lignes de matière; une composition de latin, dont la difficulté varie avec la nature de l'examen, est imposée à tous; quelques uns enfin sont tenus de plus d'avoir appris une langue vivante, d'autres de répondre à des questions sur l'histoire, la géographie et la physique.

Les réponses sur les matières qu'embrassent ces connaissances diverses, quelque secondaire qu'elles paraissent aux élèves, aux parents même ne sont pas moins d'un très grand poids dans l'examen, ainsi que l'énoncent formellement les programmes officiels des écoles; il importe donc aux parents, dans leur intérêt, comme pour le succès de leurs enfants, de rencontrer un établissement qui offre l'enseignement le plus complet sur ces diverses matières.

On comprendra, sans peine, que faites chacune sous des professeurs spéciaux, mais soumises à une seule et même impulsion, ces études se puissent poursuivre avec plus d'ensemble, une moindre perte de temps, avec plus de profit et une dépense moindre qu'on ne peut espérer de l'obtenir par des moyens différents.

C'est avec l'autorisation du conseil royal de l'instruction publique que s'ouvre à Marseille ce établissement; c'est assez dire qu'il offre aux parents toute sécurité et toute garantie, tant sous le rapport de la salubrité du local, dont le plan a été soumis à l'approbation supérieure, que relativement à la capacité du chef d'institution qui le dirige.

Les conditions de toute nature qui sont relatives à l'hygiène, comme celles qui regardent l'externat, se trouvent au siège de l'institution, cours Julien, 13, ou par lettres affranchies.

Cours prospectus sont déposés chez les principaux libraires.
Vu et permis d'imprimer.
Aix, le 10 août 1841.
Le Recteur de l'Académie,
DEFOUGÈRES.

Le Sieur CORTI (Dominique) de Bastia, fabricant de cigares, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son magasin de la ville d'Ajaccio à celle de Bastia, où il demeure rue Neuve, en face du Théâtre.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ARRIVÉES.
Livourne. bat. St-Antoine, c. Osé, diverses m.
Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi, pass.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Benso, pass.
Portovecchio. gond. S^t Pierre, c. Francioni, blé.
Marseille. mistik, l'Assomption, c. Thiers, divers.
St-Pellegrino. gondole S^t-Pierre, c. Smitter, vin.
Toulon. bat. à vap. Var, c. Valzi, dépêches.

DÉPARTS.
Livourne. bat. l'Assomption, c. Belgodere, écor.
Livourne. b. à vap. Sebastiani, c. Benso, cuirs.
Livourne. bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi.
Cagnano. gondole St-Pierre, c. Francioni, blé.
Cagnano. gondole l'Annunciation, c. V. Francioni.
Cagnano. gondole St-Antoine, c. Santelli, lest.
Cagnano. gondole St-Joseph, c. Cervoni, lest.
Toulon. bat. à vap. Var, c. Valzi, dépêches.
St-Pellegrino. gondole St-Joseph, c. Paoli, lest.

Le Gérant N. TARTABOLI.
BASTIA. — IMPRIMERIE FARIANI.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DE JOURNAL
A PARIS
A l'Office-Correspondance d'AGUSTE DE VIGNY et Comp. Place de la Bourse N° 5, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LE CONTINENT 20
POUR L'ÉTRANGER 24
PRIX D'INSERTION.
Diverses 40 cent.
Judiciaires 35.

L'Insulaire Français,
JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.
Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

DU DÉSÈCHEMENT DES MARAIS DE LA CORSE.

Depuis que notre pays est devenu l'objet d'une attention plus sérieuse, il n'existe plus à son égard de questions neuves. Il ne peut plus y avoir que des redites et son seul mérite consiste dans leur opportunité ou dans la persévérance qu'un met à les présenter sans cesse, pour qu'on ne les oublie pas. Une de ces redites les plus nécessaires à répéter c'est sans contredit la nécessité d'assainir notre île et de livrer, par la même, à l'agriculture des terrains d'une fertilité, qui aujourd'hui sont comme placés dans une éternelle quarantaine qui ne finit jamais. Des routes sont nécessaires, sans doute, et nous félicitons le gouvernement de les avoir entreprises, mais doivent elles se réduire, pour beaucoup de cas, à être des moyens de traverser plus ou moins rapidement les foyers permanents d'infection, qui condamnent les habitants de ces régions à un travail furtif et qui, par là même, ne peut produire que la centième partie des résultats qu'on serait en droit d'attendre, ou bien voulez vous que ces routes ne soient que des moyens plus prompts d'aller au secours de populations que déciment les fièvres et la *cattiva aria*? Ce serait déjà un bien sans doute, mais cela suffit-il et ne serait-il pas plus logique d'aller au devant de la maladie, au lieu de la combattre énergiquement quand elle est venue?

Ce qui a manqué jusqu'ici aux travaux entrepris en Corse, c'est une vue d'ensemble, c'est un système général qui marche vers un but commun, sagement étudié et dont toutes les conditions seraient habilement combinées pour obtenir un résultat complet. Il faut à la Corse des bras et des capitaux et comment les lui donneres vous si les lieux qui sont les plus propres à récompenser les capitalistes de leurs efforts, sont précisément ceux où il n'est point permis de séjourner,

une bonne partie de l'année, sans s'exposer à un danger de mort presque imminent? Quelle suite peut-il y avoir dans une entreprise agricole, si les travailleurs sont condamnés à venir se livrer aux fatigues de la culture comme à la derohée, comme en fuyant? Quel goût voulez-vous que les capitalistes aient pour des exploitations qui promettent si peu de sécurité et tant de causes de maladies ou de mort? Cet été sur une trentaine de cultivateurs employés dans une importante exploitation du Fiumorbo, vingt furent tout-à-coup frappés de ces fièvres intermittentes qui ne laissent souvent entrevoir d'autre issue que le tombeau. Voilà les encouragements qui peuvent attirer les capitaux en Corse. Nos grandes routes ne deviendraient elles ainsi qu'un grand chemin qui faciliterait la fuite rapide des capitaux et des travailleurs?

Ce n'est pas tout encore. Non seulement toute exploitation un peu sérieuse est interdite dans les lieux mêmes qui se prêteraient le mieux à la culture et qui rendraient cent pour cent, mais que les terres fertiles sont enlevées à l'agriculture dans un immense rayon et s'osent ainsi dans leur stérilité même. La Corse qui pourrait entretenir et nourrir jusqu'à un million d'habitans, voit sa population si faible décimée même par les moyens qui devraient contribuer à son extension. La culture des terres qui devrait être une source de prospérité, devient, dans beaucoup de cas, une cause de dépopulation. Quelque continuateur, qui ne connaît guères les CorSES que d'après les calomnies toutes stéréotypées qui courent sur le compte de notre pays si indignement maltraité, parlent, avec beaucoup de dédain, de la paresse des habitants de nos campagnes. Pourraient-ils nous citer beaucoup de populations sur le continent, qui consentissent à braver la mort pour disputer quelques épis à une terre dont les flancs recèlent souvent les maladies les plus terribles? Qu'ils demandent donc aux habitants des montagnes de Vivario, de Ghisoni, de Vezzani, de

Noceta, etc. etc., qui chaque année livrent de si terribles combats aux miasmes empestés des plaines d'Aleria, si le travail n'est pas une vertu populaire en Corse? si dans ce duel terrible, beaucoup restent sur le champ de bataille, peut-être devrait-on plutôt blâmer l'excès de travail que l'excès de paresse.

On le voit donc: avant tout, ou parallèlement aux travaux des routes, qui sont un bienfait inappréciable et dont nous sentons toute l'importance, il faut faire marcher de front le dessèchement des marais et l'assainissement des étangs. Calvi, S^t Florent, Bastia en partie, Portovecchio (1) et d'autres endroits sont déclinés chaque année par des fièvres; n'est-il pas urgent de faire disparaître ces causes de maladies qui arrêtent dans leur fortune, les endroits les mieux placés de la Corse pour se développer? Ne voyez vous pas que c'est placer un pays dans des conditions inévitables de stationnement et que l'appeler à la prospérité, tout en le laissant enfermé dans un cercle fatal, toujours subsistant de misères et de mort, c'est vouloir la fin et repousser les moyens?

Cette question des marais et des étangs a été examinée à diverses reprises. Une solution ne saurait être difficile à trouver. Des expériences de ce genre ont été faites dans d'autres lieux. Pourquoi donc ne pas tourner son attention sur une question aussi capitale? Sans doute il en coûterait beaucoup, mais croit-on que ces sacrifices ne seraient pas compensés, au delà, par l'assainisse-

(1) Pour montrer jusqu'à quel point les questions les plus importantes pour la Corse sont négligées, nous citons ces deux faits: Le Journal sur la Corse, dans le numéro du mois d'avril 1841, annonce qu'un projet de dessèchement des marais de Calvi avait été présenté au directeur général des ponts-et-chaussées. Ce projet avait été parfaitement accueilli et se mit à exécution n'attendait plus qu'un plan parcellaire des terrains à dessécher, plan qui devait être communiqué, au premier jour, par les ingénieurs des ponts-et-chaussées. Ne s'est rien fait en 1841, et même d'octobre 30 mois ne sont écoulés depuis et nous ne savons pas si ces plans sont achevés ou même commencés. En attendant l'ordonnance royale n'a paru et la garnison et la population de Calvi continuent à être déclinés chaque année par la fièvre. C'est cette fièvre qui est alléguée pour le dessèchement des marais de St-Florent, les projets ne sont pas arrivés dans les bureaux du ministre des travaux publics (Boulevard de St-Michel) et aujourd'hui on en voit ces projets?

MÉMOIRES DE M^{ME} LAFARGE
ÉCRITS PAR ELLE-MÊME.
chez A. REXÉ et Co, Éditeurs
32, Rue de Seine, à Paris.
2 vol. in-8° : Prix : 15 fr.
Par la poste : 17 50 c

ment des lieux qui permettraient à une population plus nombreuse, plus robuste de les cultiver et de leur arracher, à la sueur du front et non plus au risque de la vie, les trésors qu'ils renferment en leur sein. Ne serait-ce donc rien que la plus-value de ces terrains immenses rendus à l'industrie, qu'un système d'irrigation habilement menagé, fertiliserait encore et qui permettrait enfin à la Corse d'avoir des prairies artificielles et partant un bétail qui rendrait à ses habitants, en nourriture substantielle, une partie des forces qu'ils auraient épuisées à féconder de plus en plus son sol si fertile déjà par lui-même? Ne trouverait-on pas dans tous les profits, qui sortiraient d'un pareil système, une compensation plus que suffisante aux sacrifices d'argent transitoires qu'on aurait fait, tandis que les résultats obtenus seraient à toujours acquis?

Notre intention n'est pas d'épuiser cette question si souvent abordée et si souvent laissée de côté. Nous voulons la rappeler seulement à l'attention de nos concitoyens, à l'attention du gouvernement qui veut sincèrement le bien de notre pays et qui doit désirer que les dépenses qu'il y fait, soient le plus complètement productives que possible. Eh! bien donc qu'on n'oublie pas que les routes seraient dix fois plus utiles si, à mesure qu'elles avançaient, elles voyaient combler et assainir à droite ou à gauche ces étangs et ces marais qui font qu'aujourd'hui il n'est permis de les franchir qu'à peu-près comme le feraient des voleurs qui se déroberaient à la poursuite de la force publique. Que la Corse puisse parcourir enfin son pays comme le légitime possesseur; qu'il puisse s'arrêter dans ses belles plaines si fertiles et si verdoyantes; qu'il puisse les remuer, les retourner en tous sens, et que le soir venu il puisse goûter un sommeil réparateur, là où il ne rencontre aujourd'hui qu'un sommeil qui épuise, qui tue et qui fait bouillir le sang. Alors ces routes si belles, qu'on nous fait, pourront se voir sillonnées en tous sens, par des voitures chargées des produits du véhicule de la prospérité de la Corse, au lieu de n'être, comme elles ne le sont encore, dans plusieurs endroits, qu'un moyen de fuir plus vite devant la contagion.

La rentrée des classes, au collège de Bastia, aura lieu le 14 de ce mois, à huit heures du matin.

A l'ouverture des classes, nous pensons devoir appeler l'attention des familles sur l'école préparatoire, établie au collège de Bastia, avec autorisation spéciale de M. le ministre de l'instruction publique, et qui doit conduire les élèves studieux qui les fréquenteront, aux écoles spéciales du gouvernement. Nulle part cette institution ne doit être mieux appréciée que dans ce département: en effet, les frais énormes de voyages, les inquiétudes mêmes des familles, ont interdit jusqu'à ce jour, à un grand nombre de jeunes Corses, des carrières qui cependant émanent de leur choix, et pour lesquelles ils avaient une aptitude incontestable.

Nous croyons donc rendre un service réel au pays en lui communiquant de nouveau les renseignements suivants; faisant observer que l'école préparatoire n'a encore que trois mois d'existence; que par conséquent les élèves qui seraient présentés pourraient y trouver tous les avantages que promet l'institution.

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADEMIE DE LA CORSE.

COLLEGE DE BASTIA.

Cours préparatoire pour les écoles royales forestière, navale et de St-Cyr.

M. le ministre de l'instruction publique, sur la proposition de M. le recteur de l'Académie de la Corse, et d'après la présentation d'un projet d'organisation soumis par M. le proviseur du collège royal de Bastia, a, le 8 de ce mois, approuvé, en conseil royal, conformément à la présentation, l'établissement, au collège de Bastia, d'un cours préparatoire pour les écoles spéciales forestière, navale et de St-Cyr.

Cette institution, dit M. le ministre, appropriée aux intérêts du département, à ses besoins réels, doit y produire d'heureux résultats et pour les familles, et pour le pays en général.

Conformément aux intentions de M. le ministre transmises par M. le recteur de l'Académie de la Corse, et le proviseur du collège royal de Bastia annonce aux pères de famille que leurs enfants vont jouir, dès le 1^{er} mai prochain de ce nouveau bienfait du gouvernement.

Deux professeurs de sciences et un professeur de lettres seront chargés de l'enseignement.

Les élèves auront, par semaine, onze classes de deux heures chacune, savoir: huit classes pour les sciences, et trois classes pour les lettres (langue latine, langue française, histoire et géographie, éléments de littérature française). Ils auront de plus, tous les jours, une leçon de dessin.

Pour être admis au cours préparatoire il faut n'avoir pas atteint ou sa quatorzième, ou sa dix-huitième année, suivant la spécialité que l'on a en vue; à moins que l'on ait acquis des connaissances proportionnées à la différence qui existe en plus entre l'âge indiqué et l'âge réel.

Tout candidat devra prouver qu'il possède les connaissances premières indispensables pour suivre le cours: il devra, par sa bonne conduite, son travail et son assiduité, offrir des garanties de succès.

S'il sort d'un établissement d'instruction publique il devra produire un certificat attestant sa moralité.

Tout élève admis au cours préparatoire, si ses parents ne demeurent pas à Bastia, devra être confié à un correspondant saisi de pouvoirs spéciaux émanés des parents mêmes, qui le surveillera et en répondra auprès du proviseur.

Tous les jours, de huit à dix heures, le matin, de deux à quatre, l'après-midi, le proviseur, dans son cabinet, au collège, reçoit les inscriptions des élèves qui désirent suivre le cours préparatoire.

Bastia, le 30 avril 1841.

Le Proviseur, A. UBERTIN.

Vu et approuvé: Le Recteur de l'Académie, G. HUART.

Lorsqu'une institution se fonde, il est à propos d'en apprécier la nature et l'importance, de manière à la préserver des suppositions erronées, de quelque source qu'elles proviennent.

La fondation, au collège de Bastia, d'un cours préparatoire aux écoles navale, forestière, de St-Cyr, fondation approuvée par M. le ministre de l'instruction publique, en conseil royal, sur la proposition de M. le recteur de l'Académie de la Corse, et d'après la présentation motivée de M. le proviseur du collège royal de Bastia, est un de ces faits dont l'importance doit grandir avec les avantages qui en découlent par le pays: il convient dès lors de l'envisager et sous son rapport immédiat, et sous le rapport des ressources qu'il ménage, ressources même étrangères aux spécialités qui lui sont propres.

Nul doute, ainsi que cela a été exposé à M. le ministre, dans le travail qui lui a été soumis, que les éléments de succès ne soient ici fondés sur la nature même du pays.

Par sa configuration, ses ressources locales, le caractère de sa population, la Corse réclame la triple institution dont elle est dotée aujourd'hui. En effet, baignée, dans tout son pourtour, par la mer; convertie de magnifiques forêts qui n'ont jamais été exploitées; habitée par une population dont l'énergie est incontestée, la Corse doit soulever à l'établissement qui lui donnera la possibilité d'utiliser toute la fois ses ressources matérielles et ses dispositions militaires; elle le doit d'autant plus que sa proximité de l'Italie, que son voisinage d'îles, assises, comme elle, au sein de la Méditerranée, lui assurent, avec un supplément d'activité commerciale, un rôle digne d'elle-même et digne de la France.

Le cours préparatoire conduira 1^o à chacune des trois écoles indiquées précédemment; 2^o il offrira, dans un enseignement solide et varié aux élèves auxquels leur goût ou des obstacles ne permettraient pas d'entrer dans l'une de ces trois carrières, l'avantage de pouvoir aspirer à presque toutes nos administrations civiles ou militaires; de se placer honnêtement dans toutes les positions que les arts et l'industrie présentent, de nos jours, au jeune homme intelligent et laborieux.

Considéré sous ce double point de vue la fondation du cours préparatoire est un véritable bienfait pour la Corse. Ajoutez que si, par suite de dispositions particulières, d'un travail soutenu de quelques élèves offrent des succès distingués, ils seront préparés pour l'école royale polytechnique, car le travail, qui va s'organiser, doit conduire jusque là ceux d'entre eux qui pourront y prétendre.

Il s'agit donc, dans la fondation du cours préparatoire, d'un enseignement qui doit comprendre toutes nos écoles spéciales, et toutes nos administrations pour ainsi dire, et toutes les positions sociales que recommandent les arts et l'industrie.

On se tromperait grandement si l'on supposait que de tels avantages pussent être obtenus autrement que par le travail et l'intelligence. Pour être digne de la pensée créatrice, pour être digne de l'avenir qui lui est réservé, la nouvelle école recevra que des jeunes gens offrant des garanties suffisantes. Nous ne voulons pas flatter le pays; nous voulons lui être utiles, par conséquent nous voulons être vrais. Nul ne sera admis au cours préparatoire s'il n'offre assiduité, travail, intelligence.

Pour mieux faire ressortir l'importance de ce cours il suffira de dire que, dans son organisation, il offre quelque chose d'exceptionnel, et d'après le règlement des études en général, et d'après les institutions qui, dans les collèges royaux, conduisent à nos écoles spéciales; qu'il est enfin un nouveau témoignage de bienveillance donné à ce département par M. le ministre de l'instruction publique.

Bastia, le 30 avril 1841.

Le Proviseur du Collège Royal de Bastia, A. UBERTIN.

Vu et approuvé: Le Recteur de l'Académie, G. HUART.

Le 25 du mois dernier ont eu lieu, sous la présidence de M. le Maire, et en présence d'honorables magistrats et de plusieurs professeurs du Collège, les examens du pensionnat de jeunes filles, que dirige avec tant de distinction M^{lle} Testa (Fanny).

Les jeunes élèves de cette habile Directrice, dont le zèle, l'activité et le dévouement sont reconnus et appréciés aussi bien de l'autorité universitaire que du public, ont justifié par les épreuves qu'elles ont subies, la réputation justement méritée de cet établissement. Elles ont été interrogées sur une foule de matières et la manière avec laquelle elles ont répondu, malgré la timidité si naturelle à leur âge et à leur sexe, a témoigné de la capacité de leur institutrice, et des progrès rapides, et en quelque sorte inespérés, qu'elles ont faits dans le courant de cette année. De la clarté, de la netteté dans les idées; de la vérité, de la justesse dans les réponses, tout cela joint à l'assurance que donne le savoir, a excité les applaudissements de tous ceux qui étaient présents à cet examen.

Le lendemain 26 a eu lieu la distribution des prix. Ce qui frappait tout d'abord les regards des assistants, qui étaient rendus en grand nombre à cette intéressante cérémonie dans laquelle le travail allait obtenir sa récompense, et la paresse une leçon d'encouragement pour l'avenir; où les pères, les mères et les filles devaient éprouver tant d'émotions de joie ou de regret, de douleur ou d'amertume, c'étaient de beaux tableaux, des ouvrages brodés en soie, en or, en chenille, et en fil, des dessins au crayon etc., faits par les élèves du pensionnat, et qui étaient exposés dans la salle d'examen. Tous ces ouvrages, ont valu les plus grands éloges aux élèves, et à leur digne et estimable institutrice.

M. Federici professeur au Collège de Bastia, qui prêtait ses soins à ce pensionnat depuis quelques jours en l'absence de M. Mattei attaché à l'établissement depuis deux ans, a adressé aux élèves une allocution vive et animée, non moins bien écrite que bien pensée.

M. Mattei a pris ensuite la parole. La piété enseignée dans les divers rapports qui doivent nous lier à la famille, à la société et à Dieu, tel a été le sujet de son discours aussi remarquable par le charme du style et la fraîcheur des images, que par la pureté des sentiments et la finesse des aperçus.

Après ces discours qui ont été convertis d'applaudissements, on a procédé à la distribution des prix. Elle a été aussi solennelle que l'examen et la veille avait été brillant. (Communiqué.)

— On nous écrit de Corté à la date du 7 octobre: Dans la nuit du 6 courant, un orage a éclaté sur notre ville. En moins de deux heures, la rivière du Tavignano a tellement grossi qu'elle a apporté tout ce qu'elle a rencontré sur son passage. Huit moulins, un grand nombre de maisons, des champs de campagne, tous les jardins potagers de la ville, une grande étendue de vignobles, des vergers avec leurs raisins, des bestiaux etc., tout disparu. Les pertes sont immenses, la désolation règne parmi les habitants et l'on attend avec anxiété des nouvelles des environs. Nous attendons des renseignements plus circonstanciés pour les donner à nos lecteurs.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Compiègne, 26 septembre: Aujourd'hui, le roi a passé en revue les troupes du camp réunies sur le champ des manœuvres de la plaine de Marigny. Le roi, à cheval, ayant à ses côtés les princes

royal, les ducs d'Anjou et de Montpensier, Mgr le duc Ferdinand de Savoie-Carignan et le prince ou fils, a été reçu sur le terrain des manœuvres par M. le duc de Nemours, commandant supérieur du camp. S. M. était accompagnée du maréchal ministre de la guerre, président du conseil, du ministre de la marine, du maréchal Molitor, de ses aides de-camp et de plusieurs généraux et étrangers de distinction.

Parmi ces étrangers on remarquait M. de Pallien, ambassadeur de Russie, le duc de Serra-Capriola, ambassadeur du roi des Deux-Siciles; le général Cass, ministre plénipotentiaire des États-Unis, et le général baron de Fagel, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas.

Les colonnels des 22^e, 23^e, 24^e, et 25^e régiments d'infanterie légère; des 68^e, 69^e, 70^e, 71^e, 72^e, 73^e, 74^e et 75^e régiments de ligne; des 2^e, 8^e et 9^e régiments de hussards et 13^e régiment de chasseurs, ont reçu des mains du roi les drapeaux et les étendards présentés à S. M. par M. le ministre de la guerre. Après la remise des drapeaux et des étendards, le roi a prononcé l'allocution suivante:

Mes chers camarades, je regrette que ma voix ne puisse pas être aujourd'hui entendue de vous comme à l'ordinaire; mais si mon organe est altéré, les sentiments que j'ai à vous manifester ne le sont pas. J'ai voulu vous donner de ma main ces drapeaux et ces étendards, glorieux souvenirs de vos devanciers, et qui vous apprennent ce que vous avez à faire pour vous rendre dignes de leur succéder dans la carrière et de répondre à la confiance de la France et à la mienne. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que votre premier devoir est de soutenir l'honneur du nom français et celui des enseignes que je confie à votre valeur et à votre patriotisme. Aujourd'hui que nous jouissons des bienfaits de la paix, et que nous pouvons avoir confiance dans leur durée, nous devons plus que jamais diriger nos efforts à maintenir notre pays dans la glorieuse situation où la Providence l'a placé. Vous le feriez dans la nécessité de la faire, et vous le ferez de même au sein de la paix, par votre dévouement à nos institutions qui régissent la France. C'est ainsi que vous avez aussi efficacement concouru à préserver notre patrie du malheur de l'anarchie et des désastreuses conséquences qu'elle entraîne à sa suite. Vous continuerez à les écarter loin de nous, en ne déviant jamais de la ligne que vous avez suivie avec une honorable persévérance. Oui, mes chers camarades, c'est en restant fidèles à la discipline, à nos institutions, à notre monarchie constitutionnelle, qui garantit les droits et la sécurité de tous, que vous vous montrerez dignes du glorieux nom de soldats français, et que la prospérité et la grandeur de la France seront assises sur une base inébranlable. Je suis heureux de me trouver au milieu de vous, de vous parler de ma vieille affection pour vous, de cette affection qui remonte au temps déjà éloigné où je comptais dans vos rangs, et de vous répéter que je suis fier d'être le chef d'une armée aussi belle, aussi digne de la France et de celui qui a le bonheur de la commander.

Le Roi, accompagné de S. M. la Reine et d'une partie de la famille royale, a visité le 27 septembre les deux camps d'Orléans et de Nemours, formés à Compiègne, et a passé les troupes en revue. — Les troupes du camp d'Orléans ont exécuté devant LL. MM. l'attaque et le passage de l'Oise sur un pont de bateaux. Cette manœuvre, à laquelle toutes les troupes du camp, artillerie, infanterie et cavalerie, ont pris part,

a duré une heure. On remarquait parmi les invités M. de Pallien, ambassadeur de Russie, M. Bulwer, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, M. le baron Fagel.

— M. Teste, ministre des travaux publics, est arrivé à Paris. — M. Thiers est arrivé à Paris.

— Le gouvernement s'occupe en ce moment de faire payer par l'Espagne l'arriéré de solde dû aux militaires de l'ancienne légion étrangère. M. Galant a été envoyé à cet effet à Madrid par le président du conseil. Il a réclamé énergiquement auprès du régent et du ministre espagnol, et il paraît que ses efforts ont eu quelque succès et que le ministre des finances va prendre immédiatement des mesures pour que, malgré la pénurie du trésor, cette dette soit acquittée.

— Le recensement a été repris le 23 à Clermont-Ferrand. Les précautions prises par l'autorité ont été superflues. Six contrôleurs, assistés d'experts nommés par la mairie, ont après dans six quartiers différents. Partout, ils ont trouvé le plus grand empressement à leur fournir les renseignements requis. Deux maisons seulement, sur plus de cinq cents, leur ont été fermées. Ainsi, avant et depuis les événements dont Clermont a été le théâtre, la presque unanimité des contribuables de cette ville s'est prêtée sans résistance au recensement.

— Un père jésuite accusé d'avoir fabriqué du faux papier-monnaie autrichien a été incarcéré. Le duc de Modène est fort affligé de cette tentative de spéculation des pères jésuites, qu'il avait pris sous sa protection spéciale.

— Tous les jeunes gens sortis au mois d'août de l'école navale, et qui se trouvaient à Paris pour y recevoir leurs brevets d'enseignes de vaisseau, viennent de recevoir l'ordre de se rendre à Toulon.

— Le journal la Mode vient d'être interdit dans les états de S. M. Sardes.

— Le Temps annonce que plus de deux mille ouvriers en papiers peints ont quitté leurs ateliers pour se réunir à Montmoult, où il paraît qu'ils ont causé quelques désordres. Une demande générale d'augmentation de salaire est, dit-on, la cause de cette cessation de travail.

La journée a été employée en pourparlers entre les ouvriers désignés par leurs camarades et les maîtres.

— Il paraît certain que lord Cowley, frère cadet du duc de Wellington, est nommé ambassadeur d'Angleterre à Paris.

ITALIE. — Naples 22 septembre. Des troubles ont eu lieu à Aquila (Abruzzes), le 8 septembre époque à laquelle toutes les troupes sont appelées dans la capitale pour la fête de Piedigrotta. D'après le journal officiel, une bande d'individus appartenant à la classe ouvrière, après avoir attaqué le colonel Tafani, commandant de la province, qui revenait de la campagne avec son ordonnance, et les avoir tués tous les deux, entra dans la ville et fit feu sur un détachement de gendarmes et de chasseurs qui s'étaient réunis à la hâte. Ceux-ci ripostèrent et tuèrent quatre individus. Le reste de cette bande, ne se trouvant plus en sûreté dans la ville, en sortit avec menaces et se retira dans la campagne voisine, ce qui causa d'abord quelque agitation parmi les habitants. Des troupes ont été mises en mouvement de tous les côtés. Le brigadier Casella est parti immédiatement de Naples pour se rendre à Aquila en qualité de commandant par intérim.

PRUSSE. — Le roi de Prusse vient de soumettre au tribunal supérieur secret la question de savoir s'il conviendrait d'introduire la procédure orale en public dans les tribunaux. Le tribunal vient de résoudre affirmativement cette question; mais la publicité des débats sera très limitée.

gne qui, lui, aussi, sans études préalables, résoudrait très promptement des problèmes qui demanderaient longues. Si cet enfant possède vraiment, et au degré qu'on nous l'indique, ces heureuses dispositions, il serait vivement à désirer qu'il ne devint pas un objet de charlatanisme et d'exploitation, comme l'a été et l'est encore le jeune Mangiamelo, et qu'une instruction suivie développât et régularisât, dans l'intérêt de la science, dans l'intérêt de cet enfant et de sa famille et nous voudrions presque dire pour l'honneur de la Corse, ces dispositions merveilleuses qui, si elles étaient bien dirigées, pourraient être si utiles.

L'entreprise Valéry, se plaint, depuis quelque temps, des entraves qu'elle rencontre de la part de la Commission sanitaire de cette ville, à l'arrivée et au départ de ses bateaux. Si nous sommes bien informés, M. le préfet, sur les réclamations qui lui ont été adressées, a donné des ordres précis pour que ces entraves disparaissent, et l'intendance sanitaire de Marseille consultée sur les formalités que celle de Bastia exige au départ et à l'arrivée de ces bateaux, formalités qui retardent l'embarquement comme le débarquement des passagers, a répondu d'une manière tout à fait favorable à l'entreprise, s'appuyant sur les ordonnances en vigueur sur la navigation des bateaux à vapeur.

Nous espérons donc que la Commission sanitaire de Bastia facilitera désormais, autant que cela peut dépendre d'elle, les opérations indispensables au départ et à l'arrivée de ces deux bateaux, la justice et les intérêts du commerce de la ville lui en font un devoir.

Le ministre de l'intérieur a mis sous les yeux du roi une adresse du sous-préfet de Corte qui au nom des habitants de cette ville, témoigne au roi toute la douleur qu'elle a éprouvée en apprenant le nouvel attentat qui a failli compromettre les jours des fils de S. M.

Avant-hier à deux heures est entré dans notre port le bateau à vapeur le *Styx* de la force de 160 chevaux, qui amenait en Corse une Commission chargée d'examiner spécialement les fortifications du 5^{me} arrondissement maritime. Ce bateau parti de Port-Vendres le 11 assailli par un coup de vent de N. O. a relâché le 13 à Portoferraio, et est arrivé dans notre port le 14.

Cette Commission est composée de MM. le Marquis de la Place, pair de France, général d'artillerie, *Président*. — La Pierre capitaine de vaisseau. — Colliot chef de bataillon d'artillerie de terre. — Renouard chef de bataillon d'artillerie de marine. — Bouillon, chef de bataillon de génie. — Babelat, capitaine d'artillerie. — Dorn capitaine d'artillerie *secrétaire rapporteur*.

— On nous écrit de Pigna (arrondissement de Calvi), le 28 septembre.

Notre église vient de se voir enrichie de l'acquisition d'un beau buffet d'orgues dont le principal mérite est d'avoir été conçu et exécuté par un de nos compatriotes qui n'a jamais quitté la Corse et qui ne s'était livré jusqu'ici à aucune étude de mécanique. C'est donc dans son intelligence seule et dans son esprit inventif que M. Calendini (Antoine-Pierre) de Speloncato, a trouvé les moyens d'exécuter un travail difficile que d'autres ne pourraient entreprendre qu'après de longues études. C'est là un fait assez remarquable pour mériter l'attention de nos concitoyens, mais ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est que M. Saladini a mieux fait encore que les mo-

dèles qu'il a pu avoir sous les yeux et que son orgue est de beaucoup supérieur à ceux qui pourraient nous venir du continent. Non seulement son buffet remplit toutes les conditions qu'on retrouve dans ceux qui existent en Corse, mais il est encore plus riche et plus complet. Ainsi il a ajouté un certain nombre de tuyaux nouveaux, qui par leur nombre, leur dimension et leurs combinaisons, permettent d'exécuter, à grand clavier, toute espèce de morceaux de musique de Piano. Cet heureux succès témoigne donc de toute l'habileté de M. Calendini et ne lui fait pas moins d'honneur qu'à son pays.

On vient de former à Alger une commission chargée de rechercher quels seraient les moyens les plus prompts et les plus efficaces de constituer, sur des bases certaines, la propriété foncière de la plaine de la Mitidja. Le président de cette commission, aux lumières et aux connaissances pratiques duquel les journaux payent un juste tribut d'éloges, est un de nos compatriotes, M. Giaccobi, conseiller à la cour royale d'Alger.

Il y a bientôt deux ans, que M. Fiaschi, fit annoncer dans notre journal, que l'on pourrait avoir chez lui des leçons préparatoires aux écoles spéciales.

Licencié en sciences mathématiques, et licencié en sciences physiques, dans la faculté de Paris en 1838, il fit partie du concours de l'agrégation de sciences, et six mois plus tard il fut nommé professeur d'hydrographie. D'ailleurs, par huit années d'études spéciales dans la même ville, il est à même d'offrir aux élèves aux instructions solides, et au public toutes les garanties désirables.

Nul ne sera admis s'il n'est présenté par des personnes qui lui soient parfaitement connues.

Liste des Jurés du 4^e trimestre 1841.

1. Marini (Marino), avocat à Calenzana.
2. Guelfucci (François-Louis), avocat à Corte.
3. Gimballi (Antoine-Louis), médecin à Calacuccia.
4. Gittadella (François), avocat à Vico.
5. Belgodere de Bagnaja (Antoine-Léonard-Bonfils), avocat à Calvi.
6. Ferrandi (Pierre-Jean), capitaine en retraite, à Gervione.
7. Susini (Antoine-Marc), avocat à Sartène.
8. Mariotti (François-André), capitaine en retraite à Bastia.
9. Luigi (Barthélemy), propriétaire et maire à Ville.
10. De Cardo (Charles-Félix-Antoine), capitaine en retraite à Bastia.
11. Serafini (Jean-Jérôme), pr. à S. Nicolao.
12. Grassi (Xavier), propriétaire à Gervione.
13. Pietri (Charles-Laurent), avocat à Sartène.
14. Mulhede (Jean), propriétaire à Vico.
15. Peraldi (Marc-Aurèle), notaire à Olivese.
16. Bonayita (Jacques-François), propriétaire à Sta-Reparata.
17. Tavera (Dominique), propr. à Sartène.
18. Giuliani, (Joseph-Julien), capitaine en retraite à Bastia.
19. Arrighi (Jean-Thomas-Napoléon), avocat à Corte.
20. Filippi (Charles-Félix), pr. à Vescovato.
21. Pasqualini (Paul-Fr.), avocat à Ajaccio.
22. Beverini (Juchim), médecin à Ajaccio.
23. Peretti (Don-Jean), propr. à Olmeto.
24. Savelli (Joseph-Sébastien), propriétaire à St-Antonio.
25. Rocaserra (Jean-Paul), propr. à Sartène.
26. Colonna Leca (Joseph), propr. à Lumio.

27. Bastelica (Joseph), receveur de l'enregistrement à Ajaccio.
28. Gasperi (Antoine), capitaine en retraite à Morosaglia.
29. Reuoceli (François), propriétaire à Montemaggiore.
30. Portafax (Jean-Baptiste), notaire à Bonifacio.
31. Paoli (Paul-François), pr. à Fozzano.
32. Ansiet (Luc-Marie), lieutenant en retraite à San-Giovanni.
33. Lazarotti (J. Augustin), nég. à Bastia.
34. Cotti (Dominique), propr. à Ajaccio.
35. Muriani (Hyacinthe), propr. à Corte.
36. Mastagli (Jean-André), propr. à Calvi.

Jurés supplémentaires.

1. Ciccarelli (Jacques-Antoine), médecin à Bastia.
2. Guasco (Antoine), médecin à Bastia.
3. Bay (Camille-Nicolas-Melchior-Balthazard) colonel en retraite à Bastia.
4. Canavaggio (Joseph), capitaine en retraite à Bastia.

NÉCROLOGIE.

Le Clergé de la Corse vient de perdre un de ses membres les plus honorables, en la personne de M. le chanoine de Alma, curé de Portovechio, décédé à Bonifacio, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 66 ans. La perte de ce dignitaire ecclésiastique a été généralement sentie par tous les habitants de l'arrondissement, par le clergé et surtout par son digne chef qui le tenait en grande estime.

Le curé de Alma était un de ces prêtres qui ont traversé la tourmente révolutionnaire de 1792 toujours persécutés, mais qui se montrèrent toujours inébranlables dans leur foi, dans leurs principes et dans leur religion. Son caractère ne s'est pas démenti un seul instant. Il a été le compagnon d'infortune du vertueux curé Bajetta, dont le souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire des habitants de Bastia. Appelé à la direction de la cure de Portovechio, il en a rempli les fonctions avec assiduité pendant 25 années. Il y avait tenu la maison de Dieu pauvre et délabrée et il l'a rebâtie et rendue digne du culte, en y consacrant tout son casnel et une partie de ses revenus. Enfin on peut dire que le curé de Alma était un de ces respectables prêtres dévoués et modestes, qui peuvent servir de modèle, en même temps qu'ils sont un objet de consolation pour toutes les personnes qui sont appelées à vivre avec eux.

Personne n'ignore la fâcheuse influence que le brouillard exerce sur la denture. Aussi, ne doit-on pas s'étonner de la violence de Moux de Dents, quand le temps est brumeux et doit-on prendre plus de précautions hygiéniques, durant l'automne. Les dentifrices auxquels on peut avoir toute confiance, sont ceux du Docteur Omesa dont le dépôt est à Bastia chez M. Giralt pharmacien. La poudre sert aux soins de propreté et l'Eau calme promptement les douleurs en dent usées à carie.

Nouvelles d'Espagne.

ESPAGNE. — Le *Messager* du 6 octobre annonce qu'une insurrection a éclaté dans la Navarre. Le général O'Donnell, à la tête de deux bataillons, s'est emparé de la citadelle de Pampelune. Le général Ribero tenait encore dans la ville avec trois cents hommes et la garde nationale. Quelques troupes envoyées contre O'Donnell ont, dit-on, pris parti pour lui.

— Le *Moniteur parisien* donne quelques détails de plus, et ajoute qu'on craignait que cette insurrection fût combinée avec un mouvement général, Saint-Sébastien était dans la plus grande agitation.

Le *Prés* prétend que des personnes bien informées assurent que le général Narvaez avait, de son côté, tenté un mouvement qui avait réussi.

— Une seconde dépêche télégraphique datée de Bayonne, 5 octobre, parvenue le 6 à Paris porte ce qui suit : « Le capitaine-général Ribero est toujours à Pampelune. La garde nationale lui obéit. O'Donnell est dans la citadelle. On observe. Le général Ortigosa fait cause commune avec lui. On parle de quelques déflections militaires. Une partie de la garnison d'Estella et son chef se sont prononcés pour O'Donnell. La députation fédérale a dû se réunir extraordinairement hier à Ascoitia. »

Le *Moniteur Parisien* résume ainsi ses correspondances : « Les corps de cavalerie répandus dans la plaine autour de Pampelune, et dans un certain rayon, auraient manifesté leur adhésion au général O'Donnell. Les troupes cantonnées dans les environs de la vallée du Bastan se sont concentrées dans cette vallée. On suppose que ce mouvement était combiné avec celui d'O'Donnell. »

Le général Alcalá est parti le 3 de Saint-Sébastien pour aller au secours du général Ribero, dont il attendait les ordres à Tolosa. (Sentinelle des Pyrénées.)

La *Gazette de France* annonce que M. Olazaga ambassadeur d'Espagne, se plaint hautement du conseil de l'hôtel de Courcelles, et menace, si Marie Christine continue ses concubines avec des hommes expulsés de l'Espagne, de demander ses passports.

— Une autre dépêche télégraphique, datée de Bayonne le 7, annonce que dans la journée du 5 O'Donnell ayant reçu un bataillon de renfort, la ville a été sommée de se rendre. Ribero a refusé, et la citadelle a ouvert le feu. On entendait encore le bruit du canon la nuit. Le brigadier Goncha, à Trafalga, s'est prononcé pour Espartaco.

Deux autres dépêches, datées de Bayonne le 7 et le 8 octobre, portent que le 5 au matin Bilbao s'est déclarée en faveur de la reine Christine. La population, la garde nationale et la garnison forte de 1,600 hommes se sont unanimement prononcés. Le commandant de la province, Santa-Cruz, a seul refusé.

Le général Alcalá a rétrogradé de Bergara sur Tolosa. On croit qu'il va retourner à Saint-Sébastien. Tout était tranquille à Madrid le 4 au matin. Le mouvement se propage en Biscaye et dans l'Alava.

Le *Moniteur Parisien* annonce que le 4 octobre le général Piquerre a suivi le mouvement du général O'Donnell et a fait proclamer à Vittoria la régence de la reine Christine et le maintien des *Fueros*.

Enfin, le *Mémorial bordelais* apprend que la ville d'Estella s'est prononcée contre Espartaco en faveur d'O'Donnell, ainsi que la ville d'Azpeitia, en Guipuzcoa, où une junte serait déjà installée.

— Les nouvelles d'Espagne ont agité la bourse d'hier. On affirmait que le ministère avait reçues du gouvernement espagnol des notes d'une nature peu pacifique. On ajoutait qu'en conséquence de ces notes des ordres de rassemblements de troupes sur la frontière des Pyrénées avait été envoyés aujourd'hui même à la suite d'un conseil extraordinaire des ministres. (Phalange.)

Affaire Mac Lead. — Les nouvelles de New-York sont du 16 septembre; l'affaire de M. Mac-

Lead, accusé de meurtre à bord d'un bâtiment des États-Unis, mouillé dans les eaux des tats-Unis, sera porté définitivement le 26 devant la cour criminelle d'Utica, présidée par le juge Nelson. Le procureur-général soutiendra l'accusation et M. Spencer sera chargé de la défense.

On s'accorde à dire qu'il y aura acquittement. Personne ne paraît douter un instant de cette heureuse issue d'un si grave litige entre l'Union fédérale et la Grande-Bretagne; mais s'il en était autrement, il y aurait appel à la cour suprême des États-Unis, et cette cour, dont la jurisprudence est si elle ne peut rendre une décision qui serait en opposition avec celle du pouvoir exécutif, très probablement rendra un arrêt conforme à l'opinion déjà exprimée sur cette affaire par le gouvernement central dans ses communications diplomatiques avec l'ambassadeur anglais à Washington.

— Par suite d'un conflit à Cincinnati, entre la population blanche et les nègres, de graves désordres ont eu lieu. Il a fallu l'intervention de la force armée pour protéger les noirs, fuyant dans toutes les directions, après avoir essayé de résister aux ouvriers du port qui les traquaient. La populace, irritée de la résistance qu'elle rencontrait de la part des soldats, tourna sa colère contre les abolitionnistes. Les presses du journal *l'Emancipator* ont été brisées, et tout le matériel de l'imprimerie jeté à l'eau. La maison de M. Brunt l'abolitionniste a été envahie; ses meubles ont été jetés à l'eau, et il n'est resté que les quatre murs.

— Une dépêche télégraphique, datée de Malte le 3 septembre, adressée par le consul de France à M. le ministre des affaires étrangères, annonce que les Anglais ont forcé les avant-postes de Canton du 23 au 27 mai. Au moment où ils allaient attaquer Canton même, les Chinois ont capitulé. Ils ont payé 6,000,000 de dollars, et la garnison tartare a évacué la ville le 5 juin. Les forces anglaises sont retournées à Hong-Kong. Le 18 juin, le commodore James Bremer est arrivé à Macao, et aussitôt il a ordonné le départ de l'escaadre pour le nord, pour attaquer, disait-on, Amoy.

VARIÉTÉS.

CLÔTURE DE CONGRÈS DE FLORENCE.

Une personne, qui a assisté aux dernières séances du Congrès de Florence, nous adresse la lettre suivante, que nous accueillons bien qu'elle ne soit pas tout-à-fait d'accord avec les réflexions que nous avons publiées dans notre avant-dernier numéro. La différence du point de vue où se sont placés les auteurs des deux articles explique la différence de leur appréciation. Si l'on n'a vu que le côté faible du Congrès l'autre ne s'est attaché qu'à son côté sérieux. D'ailleurs l'auteur de l'article que nous insérons aujourd'hui, rend à la Toscane et à son Chef un témoignage, dont nous sommes les premiers à reconnaître la justice, et sous ce rapport, nous nous faisons un devoir d'accueillir cette lettre, dont la publication témoignera ainsi du prix que nous attachons aux bons rapports qui existent entre la Corse et la Toscane.

Florence, 2 octobre 1841.

C'est hier jeudi qu'a eu lieu dans le salon des cinq-cents, au Palazzo Vecchio, la clôture du Congrès. Plus de deux mille personnes, parmi lesquelles on comptait un grand nombre de dames, assistaient à cette solennité qui terminait la troisième réunion scientifique italienne. Ses tra-

vaux qui présentaient, huit heures par jour, ont été constamment suivis, et jusqu'à la fin, par une foule nombreuse, indépendamment des membres mêmes du Congrès qui se sont élevés à près de neuf cents. L'agronomie, la technologie, les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la botanique, la médecine, la géologie ont tour-à-tour, occupé et rempli, les diverses séances du Congrès. Cette session a été donc bien remplie, et si elle n'a pas produit tous les résultats que pourraient espérer ceux qui attendent des congrès scientifiques plus qu'ils ne peuvent et qu'ils ne veulent donner, elle ne sera pas restée au moins au-dessous de l'attente de ceux qui ne demandent à ces débats que la part d'influence qu'ils peuvent raisonnablement produire. Une des conséquences les plus immédiates de ces sortes de réunions c'est le rapprochement de plus en plus intime qui s'établit entre les différentes personnes qui y prennent part et, sous ce point de vue, le Congrès de Florence ne sera pas sans fruits pour l'Italie. Les savants de ce pays auront appris à mieux se connaître et par eux les différentes contrées de l'Italie apprendront, elles aussi, à mieux s'apprécier. Le reste de l'Europe ne saurait rester, non plus, étranger à cette fusion et les représentants que la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la France et même l'Amérique comptaient à cette troisième réunion italienne, emporteront, sans doute, dans leurs différents pays, et feront partager à leurs concitoyens, les impressions qu'ils auront ressenties, impressions qui ne sauraient être que favorables à cette vieille terre de civilisation. Ainsi les différents portions du monde apprendront à mieux s'apprécier et quand on saura, par une expérience positive, que l'Italie n'aura pas manqué de charmes, tout ce que l'Italie renferme de lumières sérieuses, de savants réels, de dévouements incontestables aux progrès véritables, peut-être arrivera-t-on enfin, à la longue, à ne plus professer pour l'Italie et pour ses habitants ce profond dédain qu'il est encore de bon ton d'afficher dans certaines feuilles soi-disant libérales. C'est un peu là l'histoire des injustices dont la Corse elle-même est la victime. A défaut de libertés politiques, dont on ne fait pas toujours et partout un usage bien séduisant, on peut encore être fier de la part qu'on prend aux grands débats scientifiques qui préoccupent si vivement aujourd'hui les esprits élevés et généreux. Sous ce rapport les Congrès italiens, avec leur spécialité nettement marquée, qui exclut tous les débats qui deviennent si aisément des controverses politiques engendrant plus facilement encore l'inimitié, et qui se renferme dans le cercle modeste mais fécond des questions purement scientifiques, donnent un exemple qu'il ne serait pas tout-à-fait hors de propos de suivre ailleurs. Sans insister, au reste, sur cette idée, le Congrès de Florence, ainsi que ceux de Pise et de Turin, laissera, après lui, de précieux souvenirs et préparera les travaux et les succès des deux Congrès prochains, qui doivent se réunir, l'un, en 1842, à Padoue, et l'autre en 1843, à Lucques.

Je ne veux point vous faire l'analyse des travaux de ce Congrès, bien que plusieurs questions seraient de nature à intéresser vos lecteurs; je comprends que je dois être court pour ne pas fatiguer; toutefois je vous donnerai une faible idée du nombre et de l'importance de ces travaux en me bornant à dire que le simple énoncé des questions, traitées dans les sections, a pris plus de trois heures à la séance de clôture, qui présentait le résumé succinct de l'histoire du Congrès. Dans la section d'agriculture, entr'autres, plusieurs questions ont été traitées, dont la Corse



aurait pu faire son profit, l'agriculture de notre île se trouvant, dans beaucoup de cas, et par la nature du sol sur lequel elle agit ou plutôt sur lequel elle est appelée à agir, et par la nature de ses productions et de son climat, dans une position presque identique à celles de plusieurs contrées de l'Italie. Nous avons entendu, avec satisfaction, un membre de cette section annoncer que le Pin corse, transporté par lui en Toscane, y avait complètement réussi. Ceci indique que l'Italie a les yeux fixés sur notre pays et qu'elle est heureuse de s'enrichir des productions de notre île. C'est ainsi encore que le Musée de Minéralogie de Florence, Musée si riche et si soigneusement entretenu, compte, au nombre de ses plus beaux échantillons, plusieurs spécimens des roches les plus précieuses, les plus belles de la Corse, tels que granits, porphyres, marbres, et ce n'a pas été sans un vif sentiment de plaisir, qu'après avoir admiré au Musée du Vatican à Rome, deux superbes tables de vert de Corse, qui déposaient ainsi des richesses minéralogiques de notre pays, j'ai pu en remarquer de nouvelles preuves à Florence. Au reste la Corse était représentée, pour ainsi dire, au Congrès de Florence d'une manière beaucoup plus digne pour elle; je veux dire par les fils de Lucien Bonaparte, qui demandent aux sciences positives, dans lesquelles ils se distinguent l'un et l'autre, un aliment et une satisfaction à cette soif de travail et de gloire qu'ils ont si bien fait pour comprendre. Les fils de Lucien ont pris une part très active aux travaux du Congrès et ils l'ont fait de manière à prouver qu'ils étaient très compétents dans les sujets qu'ils traitaient. Seulement il eût été à désirer que le Prince de Canino se fut un peu plus libéralement renfermé dans ses études spéciales et qu'il n'en fut pas sorti, à diverses reprises, pour faire, dans les assemblées générales, des propositions qui avaient presque le sort d'afficher une certaine nuance d'opposition laïque, propositions qui, du reste, ont été fort mal accueillies, et qui auraient dû ainsi éviter le prince qu'il faisait fautive route.

Mais il est un point sur lequel on ne saurait trop insister, puisqu'il met de nouveau en relief les vieilles habitudes d'hospitalité florentine. Il serait difficile de se faire une idée, même chez nous, qui comprenons si bien cette antique vertu, de l'accueil plein de prévenance et de courtoisie qui a été fait aux étrangers par les Florentins et par dessus tout par le Grand Duc, qui a offert une hospitalité vraiment royale, et qui a mis, pour ainsi dire, sa demeure à la disposition des savants réunis à Florence. Musées, établissements publics d'art, de bienfaisance et d'instruction, jardins, palais, tout a été ouvert aux membres du Congrès, qui ont pu ainsi se faire une idée exacte de la situation morale de la Toscane. Les salons du palais Riccardi magnifiquement éclairés, étaient chaque soir à la disposition des membres du Congrès qui pouvaient ainsi continuer, dans de petits comités, les entretiens de la matinée. Ces soirées étaient animées par la présence des dames de Florence qui venaient donner une nouvelle preuve de cet art admirable de ce accueil bienveillant, de cet art admirable de causer, qui se perdent de plus en plus, et qui sont encore un trait distinctif de la haute société de Florence. Le Grand Duc ne s'est pas contenté de cet accueil si gracieux et qui rappelait si bien les beaux jours des Médicis, il a voulu encore traiter lui-même, dans son propre palais, tous les membres du Congrès, aux séances duquel il avait assisté plusieurs fois, avec les membres de sa famille. Le mardi qui a précédé la clôture de la réunion, ses membres au nombre de 760, ont été reçus à un dîner préparé au Poggio Imperiali, où ils avaient été conduits, et d'où ils furent rame-

CHEZ LES FRÈRES FABIANI.
PREMIERES NOTIONS
THÉORIQUES ET PRATIQUES
DE
GRAMMAIRE
FRANÇAISE-ITALIENNE,
Mise à la portée des plus jeunes Enfants.
PAR JEAN-FÉLIX FEDERICI,
Professeur au Collège de Bastia.
Prix : 1 fr. 25 cent.

AVIS
È stato smarrito nel comune di Patrimonio un mulo di anni sei, di pelo bruno, colle gambe rigate, alto un metro e qualche centimetro. Più un asino di pelame rossiccio col orrecchio sinistro mozzo, e un moscetto sotto a ciascheduno orrecchio.
Colui che li avessi ritrovati è pregato darne contezza al Signor Maire del detto comune, il quale è incaricato di una ricompensa.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
Du 9 au 15 octobre 1841.
ARRIVÉES.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Benso, pass.
Livourne. b. à vap. Pozzoborgo, c. Valzi, pass.
Livourne. goelette St-Joseph, c. Benedittini, div.
Livourne. brick-goelette Deux-Amis, c. Alfonsi, passagers.
Livourne. tartane Assomption, c. Belgodere, pass.
Livourne. bouf St-Jean, c. Stretti, passagers.
Marseille. mistic Conception, c. Bonelli, div.
Golfe de la Spezia. b. à vap. Sebastiani, c. Benso, passagers.
Port-Vendre. b. à v. de l'État, le Styx, c. Maison-Neuve.
Padulella. mistic Assomption, c. Thiers, écorc.
Padulella. br. goelette Antoinette, c. Mattei, bois.
Cagnano. gondole St-Antoine, c. Antonorsi, vin.
Ersa. gondole Assomption, c. Bonifaci, bois.
Macinaggio. gondole St-Simon, c. Filippi, vin.
Macinaggio. gondole Trinité, c. Cervoni, vin.
Macinaggio. gond. Quatre Frères, c. Dominici, v.
Toulon. bat. à vap. le Var, c. Valzi, dépêches.
DÉPARTS.
Naples. bouf Assomption, c. Bertocci, lest.
Toulon. bat. à vap. Var, c. Valzi, dépêches.
Ajaccio. brick-goelette la Ville de Bastia, cap. Zuani, pierres.
Padulella. br. goelette Assomption, c. Guaitelli, lest.
Livourne. br. goelette Printemps, c. Valzi, lest.
Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Benso, lest.
Livourne. mistic Assomption, c. Thiers, écorc.
Golfe de la Spezia. bat. à vap. Sebastiani, c. Benso, lest.
Le Girant N. TARTAROLI.
BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.

PATE PECTORALE
DE NAFÉ D'ARABIE
contre les Rhumes et irritations de POITRINE. Dépôt chez M. Giralt pharmacien à Bastia.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS
A l'Office-Correspondance d'AGUSTE
et VIGNY et Comp. Place de la Bourse
N° 5, où l'on reçoit les annonces pour
l'Insulaire Français.



PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LE CONTINENT 20
POUR L'ÉTRANGER 24
PRIX D'INSERTION.
Diverses 40 cent.
Judiciaires 35.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

BULLETIN POLITIQUE.

La situation de l'Espagne se complique de plus en plus. Au mouvement Christiano qui vient de détacher du gouvernement central une partie des provinces du nord, vient se joindre encore un mouvement ultra-démocratique à Barcelonne, devant les violences duquel un grand nombre d'habitants de cette ville ont été obligés de fuir; c'est à peine si deux navires de guerre français, qui se trouvaient dans le port de cette ville, ont pu suffire pour recevoir les nombreux et malheureux émigrés. Le mouvement tenté à Madrid a complètement échoué. Le combat entre les troupes du gouvernement et les partisans de la reine-mère a eu lieu dans l'intérieur même du palais et les balles sont allées briser les meubles de la chambre où se trouvait la jeune reine et sa sœur. Les deux généraux, auteurs de ce mouvement, se sont réfugiés dans l'Andalousie et bien que le raid de l'Espagne soit, jusqu'ici, demeuré tranquille, on peut craindre que leur présence n'excite des troubles. La tranquillité semble rétablie à Madrid et Espartero paraît pouvoir compter sur l'appui de la presse même la plus exaltée. Rien de bien important à eu lieu dans les provinces basques, où l'insurrection continue à se propager, on a même dit que Pampelone, canonée par l'artillerie du général O'Donnel qui occupe la citadelle de cette ville, a été obligée de se rendre. Quelques partisans de Don Carlos profitent de ces tristes événements pour relever la tête et organiser de nouvelles bandes. Le ministre des finances vient de faire publier le compte-rendu des revenus indirects des neuf premiers mois de 1841. Il en résulte que ces revenus ont offert une augmentation de 43,525,000 sur 1839 et une augmentation de 17,402,000 sur 1840. Ce résultat est satisfaisant puisqu'il prouve que les affaires ne se sont pas ralenties et que les

transactions commerciales n'ont pas été entravées. C'est donc un fait consolant, que nous sommes heureux de pouvoir enregistrer. Quelques journaux annoncent que l'ouverture des Chambres a été décidée, en conseil de Ministres et que le 23 décembre a été le jour fixé pour cette ouverture. Une feuille ordinairement bien informée, assure, qu'à la prochaine session, les Chambres seront saisies de l'importante question de l'exécution, sur une large échelle, de plusieurs grandes lignes de chemins de fer. Parmi ces lignes on cite celles de Paris à Lille et à Calais et celle de Marseille au Rhône. Nous applaudirions vivement à une résolution de ce genre: il est grand temps que la France se mette sous ce rapport au niveau de ses voisins, par lesquels elle est dépassée depuis si long-temps. Il y va pour elle non seulement de sa prospérité mais encore de la sécurité, double motif pour qu'on tranche promptement et convenablement cette question. On nous annonce que M. Mattei, chef de bataillon au 10^e léger, a été nommé commandant du bataillon des voltigeurs corses. Ce commandement important ne pouvait être confié à un militaire plus brave et plus expérimenté, et nous sommes sûrs que le pays tout entier approuvera ce choix. M. le commandant Mattei appartient au 10^e léger depuis vingt-six ans: il y laisse les plus nobles souvenirs, ainsi qu'atteste l'ordre du jour de ce régiment, que nous sommes heureux de pouvoir insérer dans notre journal.

La manière brillante avec laquelle il servait, le fera regretter de ses inférieurs, de ses camarades et de ses chefs dont il emporte les regrets. Nos vœux le suivront dans le nouveau poste que le Roi vient de lui confier. *
Le Colonel, — Signé: MARTIN.
Mercredi dernier, à sept heures du matin, le *Tonnerre*, bateau à vapeur de l'État, chargé de dépêches pour le Commandant du *Syx*, s'est présenté à l'entrée du port de Bastia. Si nous sommes bien informés, ces dépêches avaient pour but de ramener à Toulon un des officiers qui se trouvaient sur le *Syx* lequel était rappelé sur son bâtiment qui avait reçu l'ordre d'appareiller immédiatement, nous ignorons au juste pour quelle destination. On parlait d'une escale qui aurait été envoyée pour croiser sur les côtes d'Espagne. Le *Tonnerre* n'ayant point rencontré le *Syx* qui était parti la veille pour Ajaccio, il a dû se remettre en route sur le champ pour aller à la recherche de ce officier, qu'il a retrouvé dans le golfe de St-Florent, d'où il est reparti aussitôt pour Toulon.
Le bateau poste de Toulon, qui a quitté cette ville jeudi à 9 heures, c'est-à-dire à l'heure ordinaire, n'est arrivé à Bastia que vendredi soir à 6 heures. Ce long retard doit être attribué à un accident arrivé à la chaudière qui a fait perdre à la machine une partie de sa force. Ce bateau nous a amené M. le lieutenant-général Desmichels, [de retour de sa tournée d'inspection sur le continent; et M. Chais procureur-général près la cour royale de Bastia, dont le congé venait d'expirer.
M. Mangeot, ingénieur ordinaire de première classe, chargé des fonctions d'ingénieur en chef dans le département de la Corse, est appelé à remplir les mêmes fonctions dans le département de l'Ardèche.

S. A. le Grand Duc de Toscane Léopold II a eu la douleur de perdre, mardi 5 octobre, à 3 heures du soir, sa fille aînée, l'archiduchesse Marie Caroline. Toute la Toscane et toutes les personnes qui ont pu approcher de près du Grand Duc s'associeront, à cette douleur de famille.

Par arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique en date du 6 octobre, les nominations suivantes viennent d'avoir lieu dans les collèges de l'Académie de la Corse.

A Ajaccio, MM. Fratini, régent de quatrième, Peraldi, régent de cinquième sont nommés officiers d'Académie.

A Calvi sont nommés provisoirement régent de sixième et de septième M. Tancredi, régent de la classe de français M. Bozi, en remplacement de M. Griffon, appelé à d'autres fonctions.

L'étude de la Chimie, dans ses applications surtout aux travaux de l'industrie manufacturière, est un des besoins, le plus vivement senti, et le plus fécond en utiles résultats de notre époque. C'est pour répondre à ce besoin que le Conseil Municipal de Bastia, si préoccupé de l'idée de multiplier les sources de lumière et de répandre largement les bienfaits de l'instruction dans toutes les classes de la société, a créé une Chaire Communale de Chimie appliquée aux arts et métiers. Malgré les entraves et les difficultés qui accompagnent toujours les établissements nouveaux, cette chaire ne peut pas manquer d'exercer la plus heureuse influence, dans une ville qui est le centre de toutes les entreprises commerciales et industrielles du pays, et le public doit apprécier avec une véritable satisfaction que le cours de Chimie appliquée aux arts et métiers s'ouvrira le mardi 26 de ce mois dans une des salles du collège, qui sur la demande de M. le Maire, a été mise à sa disposition par M. le Proviseur.

Dans l'arrondissement d'Ajaccio, une crue extraordinaire de la Gravone a inondé toute la plaine de Campo-di-Loro. Plusieurs voyageurs y ont été surpris par l'inondation. Deux femmes, les nommées Bocognano et Casamarte, allaient être emportées par le courant; elles ont été arrachées à une mort certaine par le sieur Mannoni François-Antoine, marin, dont nous nous empressons de signaler la belle conduite.

Le sieur Andreucci, Jérôme, portier de la préfecture, qui a déjà obtenu une médaille d'argent pour s'être distingué pendant un incendie, a également droit à nos éloges. Aidé du sieur Nocenziani, cocher de M. le C. éfet, il s'est précipité dans le courant de la Gravone; parvenu à un flot où un cavalier, le sieur Martini, était bloqué depuis long-temps par les flots et pouvait être emporté d'un instant à l'autre, il a saisi le cheval par la bride et a ainsi ramené Martini vers le rivage. (Journal de la Corse.)

Au moment où les classes vont reprendre leur cours ordinaire, nous croyons devoir revenir sur la pension dirigée, à Toulouse, par notre compatriote M. Louis Angeli. Cet établissement compte à peine quatre années d'existence, et déjà les succès les plus flatteurs sont venus couronner les efforts soutenus des directeurs. L'an dernier, ceux des élèves qui suivaient les cours du collège royal, obtinrent 60 nominations, cette année-ci, comme nous l'avons déjà annoncée, ils en ont obtenu 62. Nous avons d'ailleurs remarqué que les élèves des basses classes se sont le plus distingués. Cela s'explique; M. Angeli a composé une petite grammaire qu'il enseigne lui-même aux enfants qui lui sont confiés. Pour prouver l'excellence de sa

méthode, il suffira d'un seul fait: Le jeune Angeli (Antoine) est à Toulouse depuis deux ans; il est arrivé ne connaissant pas un mot de français, ne sachant même ni lire ni écrire, M. L. Angeli lui a fait suivre son cours préparatoire, et sur le dernier programme du Collège Royal nous l'avons vu figurer parmi les élèves de septième, commençant obtenu 2 prix et 4 accessits. Les pères de famille qui envoient leurs enfants sur le continent ne sauraient trouver un établissement qui offre plus de garanties.

GRAND DUCHÉ DE TOSCANE.

PORT DE LIVOURNE.

Les navigateurs sont prévenus qu'à dater du 5 octobre courant, l'éclairage du fanal de ce port situé par 43° 32', 41" de latitude nord, et par 7° 57', 25" de longitude orientale, sera fait au moyen d'un appareil lentilleux de 2° ordre à éclipses qui présentera une succession alternative de lumière blanche et rouge, par intervalles de 40 secondes.

L'élevation de cet appareil est situé à 47 mètres au dessus du niveau de la mer. Par un temps clair, il sera visible à la distance de sept lieues marines. La lumière fixe moins brillante qui paraît entre les intervalles des deux lumières blanche et rouge sera aperçue à trois lieues et demi marines, et les éclipses ne seront entières qu'à un delà de cette distance.

Nouvelles d'Espagne.

ESPAGNE. — Le *Moniteur* du 12 a publié la dépêche suivante, datée de Madrid 8 octobre, et parvenue par le télégraphe dans la journée du 11: « Une tentative de soulèvement, qui se liait, dit-on, à un projet d'enlèvement de la reine et de l'infante, a eu lieu ici dans la nuit d'hier; la destination de 88 officiers de la garde et le projet attribué au gouvernement de désarmer cette garde en ont été l'occasion. Le combat s'est engagé au palais entre la garde et les hallebardiers soutenus de quelques bataillons de la garnison. L'avantage est resté au gouvernement. La reine et l'infante se portent bien.

— Les journaux de Madrid manquent. — D'après les lettres particulières de Bayonne du 9 au soir, citées par le *Constitutionnel*, les grandes villes de Catalogne et de l'Aragon se sont prononcées contre le mouvement réactionnaire; des renforts de près de 2,600 hommes sont arrivés au général Ribero dans la ville de Pampelune.

Le 6, à Madrid, toutes les troupes avaient reçu l'ordre de se tenir prêtes à marcher. Plusieurs arrestations avaient eu lieu; la garde nationale s'était prononcée pour le gouvernement existant: tout le midi de l'Espagne était tranquille.

— Le *National* prétend que les nouvelles reçues par la reine Marie Christine sont plus explicites que celles de la dépêche télégraphique; que la victoire d'Espartero a été complète et que les chefs des révoltés, pris les armes à la main, ont été fusillés. Le *Mémorial bordelais* du 10 dit que Madrid est témoin de grands événements, et qu'un courrier arrivé de cette capitale portait des dépêches pressantes aux ambassadeurs espagnols résidant à Paris et à Londres.

Le chargé d'affaires d'Angleterre a appuyé les représentations d'Orosquiola pour faire signifier à la reine Christine de rester à Paris, et de renvoyer dans le nord de la France Toreno, Zéa Bermudez

et Matinez de la Rosa, signalés comme les chefs du mouvement.

— La *Sentinelles des Pyrénées*, du 9, contient ce qui suit:

« A la date du 4 au soir, Burgos n'avait point fait de mouvement. La population était calme, elle attendait seulement avec impatience des nouvelles de Madrid; on craignait que des troubles ne vissent à y éclater. »

— Nous savons de source certaine qu'à la date du 5 tout était tranquille à Jaca, à Huesca, à Barbastro, à Saragosse, dans tout l'Aragon, et que s'il y avait un mouvement il serait en sens inverse, c'est-à-dire contre les légitimistes et les chrétiens.

— Nous apprenons que les chefs de la rébellion à Vittoria ont décrété une levée de 800 hommes pour la cause de Marie-Christine.

— Le *Messenger* du 12 donne une dépêche télégraphique datée de Bayonne, 11 octobre, trois heures du soir, qui porte: « Pas d'autres nouvelles de Madrid; les courriers ordinaires manquent toujours. Pampelune et Bilbao étaient, le 9, dans la même situation. (Interrompu par la suite.) » Le *Moniteur parisien* est beaucoup plus explicite; il donne les nouvelles suivantes:

— Dans la journée du 9, la tranquillité n'a pas été troublée à Madrid. Des arrestations assez nombreuses ont été faites par ordre du gouvernement, parmi les personnes présumées avoir pris part au complot qui a éclaté le 8. Le 6, à Bilbao, tout était assez calme, et l'on attendait avec impatience les nouvelles de Madrid. A Saragosse tout était tranquille le 5. D'après des lettres particulières du 9 au soir, toutes les grandes villes de la Catalogne et de l'Aragon se seraient prononcées contre le mouvement. A la date du 6, tout le midi de l'Espagne était tranquille.

Plusieurs balles ont pénétré dans la salle où se trouvait la reine et sa suite. Ces deux jeunes filles étaient et demandaient des secours; madame ma cherchait à les consoler; enfin le déchargement de mousqueterie devint si vives, qu'on fut obligé de coucher les malheureuses princesses sur des matelas pour les préserver des balles qui brisaient à chaque instant les meubles et les ghes autour d'elles. M. Gonzalez qui se trouvait dans les bureaux du ministère qui sont dans l'intérieur du palais, s'est barricadé dans son cabinet dont les insurgés n'ont pu parvenir à enfoncer les portes. A quatre heures du matin les chefs insurgés Diego León, Concha et quelques officiers, voyant que le palais était cerné et que le mouvement ne se propageait pas dans la capitale, sont sauvés dans la campagne par une porte cécé. Les soldats insurgés, se voyant abandonnés leurs chefs, ont déposé les armes et se sont rendus à discrétion. Dans la journée du 8, une foule immense s'est portée au palais pour vider des dégâts causés par les scènes horribles de la nuit; les cadavres étaient encore gaisants dans les appartements. Madrid était du reste parfaitement tranquille.

— Une autre dépêche datée de Perpignan, 12 octobre, porte que le 9, à Barcelone, au départ de la diligence, la garde nationale sous les armes réclamait des arrestations et la démolition de la citadelle. Elle exprimait sa méfiance contre les troupes. Beaucoup d'arrestations ont déjà eu lieu.

— Le capitaine du *Mélagre* a appelé auprès de lui le *Coef*, qui est à Port-Vendres, pour l'aider à recueillir les nombreux malheureux qui se réfugient sous le pavillon français.

— Depuis les dernières nouvelles que nous avons données du procès de l'anglo-canadien Leod, les choses paraissent avoir changé face, et d'après la correspondance la plus récente et la lecture des journaux américains, il se pare une explosion populaire si Mac-Leod avait été exécuté. Le *Courrier des Etats-Unis* annonce que le *Commercial* de Buffalo, que l'arsenal de Lochia a été envahi pendant la nuit, et qu'il a été déposé soixante-cinq barils de poudre, quelques et un canon, dont il a été impossible de trouver les traces; il ajoute que deux hallebardiers anglais, le *Minos* et le *Toronto*, avaient, deux jours avant, attaqué par quelques individus, qui s'étaient embusqués dans un bâtiment avec un canon.

patriotes, est installée. Ayerbe a ramené à Saragosse le 2° régiment de la garde royale. Borsio di Carminati a été pris.

Le *Moniteur* du 15 publie les états comparatifs du revenu des impôts directs pendant les neuf premiers mois des trois dernières années. L'augmentation des recettes des neuf premiers mois de 1841 est de 43,525,000 fr. sur 1839, et de 7,402,000 fr. sur 1840. L'augmentation du troisième trimestre de 1841 est de 15,284,000 fr. sur 1839, et de 9,129,000 fr. sur 1840. On remarque dans les deux derniers mois de 1841 une augmentation notable sur les droits des sucres des colonies françaises, dont précédemment la consommation avait beaucoup diminué.

— La *Presse* annonce que le conseil des ministres tenu hier a fixé l'ouverture des chambres au 23 décembre.

— Aux nouvelles précédentes nous ajouterons les enseignements suivants, contenus dans une correspondance particulière, datée du 8 au soir.

Les conjures avaient avec eux 1 compagnie du régiment de la Princesse; la compagnie de ce régiment de garde au palais s'est jointe à eux; ils avaient ainsi mille hommes environ, à la tête desquels ils sont entrés dans le palais et ont voulu emparer de toutes les issues et pénétrer jusque dans les appartements de la reine.

On leur a opposé une défense opiniâtre; la salle des ambassadeurs, et dix-huit hallebardiers ont résisté pied à pied, chaque appartement jusqu'à la porte de la chambre à coucher des princesses; on s'est ainsi battu de chambre en chambre dans toutes les salles du palais depuis huit heures du soir jusqu'à quatre heures du matin.

Plusieurs balles ont pénétré dans la salle où se trouvait la reine et sa suite. Ces deux jeunes filles étaient et demandaient des secours; madame ma cherchait à les consoler; enfin le déchargement de mousqueterie devint si vives, qu'on fut obligé de coucher les malheureuses princesses sur des matelas pour les préserver des balles qui brisaient à chaque instant les meubles et les ghes autour d'elles. M. Gonzalez qui se trouvait dans les bureaux du ministère qui sont dans l'intérieur du palais, s'est barricadé dans son cabinet dont les insurgés n'ont pu parvenir à enfoncer les portes. A quatre heures du matin les chefs insurgés Diego León, Concha et quelques officiers, voyant que le palais était cerné et que le mouvement ne se propageait pas dans la capitale, sont sauvés dans la campagne par une porte cécé. Les soldats insurgés, se voyant abandonnés leurs chefs, ont déposé les armes et se sont rendus à discrétion. Dans la journée du 8, une foule immense s'est portée au palais pour vider des dégâts causés par les scènes horribles de la nuit; les cadavres étaient encore gaisants dans les appartements. Madrid était du reste parfaitement tranquille.

— Une autre dépêche datée de Perpignan, 12 octobre, porte que le 9, à Barcelone, au départ de la diligence, la garde nationale sous les armes réclamait des arrestations et la démolition de la citadelle. Elle exprimait sa méfiance contre les troupes. Beaucoup d'arrestations ont déjà eu lieu.

— Depuis les dernières nouvelles que nous avons données du procès de l'anglo-canadien Leod, les choses paraissent avoir changé face, et d'après la correspondance la plus récente et la lecture des journaux américains, il se pare une explosion populaire si Mac-Leod avait été exécuté. Le *Courrier des Etats-Unis* annonce que le *Commercial* de Buffalo, que l'arsenal de Lochia a été envahi pendant la nuit, et qu'il a été déposé soixante-cinq barils de poudre, quelques et un canon, dont il a été impossible de trouver les traces; il ajoute que deux hallebardiers anglais, le *Minos* et le *Toronto*, avaient, deux jours avant, attaqué par quelques individus, qui s'étaient embusqués dans un bâtiment avec un canon.

« Tous ces faits, ajoute le journal que nous citons, sont de triste augure; ils préoccupent péniblement les hommes qui ont eu jusqu'ici en la paix la foi la plus tenace, et qui comprennent que, si on ne peut pas maîtriser les tendances belliqueuses des masses, il vaudrait mieux que la diplomatie cessât une résistance inutile et prit l'initiative de la guerre. La cour d'Assises et le gouverneur de l'état subiront nécessairement l'influence de cette menaçante perspective. Ils feraient peut-être quelques sacrifices à une paix certaine, mais ils n'en feraient probablement pas à une paix impossible ou même douteuse. M. Servat a déjà fait ses preuves, et les hommes qui doivent composer le jury, et dont la liste vient d'être publiée, sont tous dignes de la difficile mission qui leur est confiée. Le hasard a été heureux dans ses choix, dit le *Démocrate*; nous connaissons presque tous ces gentlemen; ils ne sont pas de ceux qu'on peut intimider ou corrompre.

« Il paraît d'ailleurs que l'accusation et la défense poursuivent leur enquête avec une égale activité. Une commission rogatoire a été envoyée au Canada pour recueillir les témoignages pour et contre Mac-Leod; nous avons assuré que plusieurs Canadiens, qui auraient pu apporter contre lui des preuves accablantes, n'ont pas osé déposer, effrayés qu'ils sont par les menaces de la population et même des autorités anglaises. Les témoins à décharge ont été au contraire tellement encouragés qu'ils se sont présentés en grand nombre. On assure même qu'une jeune fille, faisant violence à sa pudeur, a établi, en faveur de Mac-Leod, un alibi nouveau. »

— Le *Temps*, toujours fort bien renseigné jusqu'à présent sur l'instruction du procès Quénoisset, contient ce matin les révélations suivantes:

« Ce procès se présente sous un aspect beaucoup plus grave que tous ceux qui l'ont précédé. Fieschi était une machine à assassinat auquel on n'avait délivré que deux complices qu'il pût dénoncer; on n'a trouvé jusqu'à présent dans les autres régicides que des hommes déterminés à mourir en gardant leur secret. La police, les juges instructeurs, commissaires et commissions judiciaires n'étaient jamais parvenus à mettre en cause les véritables coupables. Ainsi Darmès avait, dit-on, cinq complices, et ce sont précisément deux hommes étrangers à ses projets que l'on a fait figurer sur le banc des accusés.

« On prétend que la question a changé aujourd'hui; on nous donne du moins sur l'état actuel de l'instruction des détails qui confirmeraient ceux que nous avons déjà publiés. Il en résulterait que les révélations de Quénoisset sont complètes et précises, et que ses co-accusés ne pourraient soutenir leur innocence devant ses aveux. Quénoisset, avons-nous dit, assurait que huit de ses complices avaient juré, comme lui, de tirer sur les princes. Abandonné par eux au moment de l'action, il les livre à la justice, dans les mains de laquelle ils l'ont laissé tomber. Ils ont manqué de cœur pour l'exécution du complot; ils ont manqué à leur parole, à leurs serments; il se croit dégagé de ses liens envers eux et ne ménage aucune révélation. Confronté avec ceux qui ont été arrêtés sur ses indications, il donne des renseignements si positifs, qu'il serait difficile de se défendre contre ses assertions. Non seulement il révèle, mais il accuse. Dix prévenus, au lieu de huit, se trouvent en cet instant attachés par lui à son attentat.

« On dit que de nombreuses arrestations ont été faites à Lyon par suite de l'instruction. Il y aurait des comités régicides comme il y a des comités réformistes.

« Le rédacteur du *Journal du Peuple*, M. Du-

poty, serait prévenu d'avoir assisté à une réunion chez le marchand de vins de la rue Traversière; ce marchand le reconnaîtrait, ajoute-t-on. »

— Nous avons déjà signalé les grossières manœuvres qui ont été employées à l'occasion du recensement, pour tromper les classes inférieures et les populations des campagnes. De faux contrôleurs se sont présentés dans diverses localités déjà recensées. De ridicules et absurdes tarifs ont été répandus à profusion dans tous les départements. Nous n'avons pas besoin de dire d'où venaient ces ignobles mensonges, et ces œuvres de faussaires. Voici un échantillon de tout ce qui a été fait à cet égard, et du mépris des anarchistes pour le bon sens public. Un placard manuscrit, qui a été affiché à Boulogne, et que nous reproduisons avec l'orthographe du texte, contient ce qui suit:

« Le maire de la commune Boulogne voulant rassurer ces administrés sur la visite domiciliaire qui a lieu depuis le 30, fait afficher dans sa commune le tarif des objets imposés; les priv étant excessivement modérés, il engage les habitants à recevoir les délégués du conseil municipal. »

Objets imposés

Comode 2 fr. — Secrétaire 2 fr. — Bois de lit 2 fr. — Fantaisie 2 fr. — Bibliothèque 5 fr. — Glace 5 fr. — Lit de plumes 2 fr. — Matelas 2 fr. — Pendule 5 fr. — Vases à fleurs (la paire) 5 fr. — Tableaux 1 fr. — Chaises 1 fr. — Tabouret 1 fr. — Parapluie 2 fr. — Canne 50 cent. — Seringue 1 fr. — Redingote ou habit 2 fr. — Pantalons 2 fr. — Gilet 1 fr. — Chapeau 1 fr. — Chemises (la douzaine) 6 fr. — Gilet 50 cent. — Bottes ou souliers 2 fr. — Bas ou chaussettes 50 cent. — Manteru 5 fr. — Blouse 1 fr. — Robe 2 fr. — Japon 2 fr. — Corset 1 fr. — Serviettes (la douzaine) 1 fr. — Pot de chambre 1 fr. — Perruque 2 fr. — Toupet 1 fr. — Serois 50 cent. — Perruque 1 fr. — Bassinoir 1 fr. — Baignoir 1 fr. — Chaque pièce de batterie de cuisine 50 cent. — Idem de vaisselle 50 cent. — Tabatière 1 fr. — Pipe 1 fr. — Bague 1 fr. — Cheval 5 fr. — Voiture 5 fr. — Une pièce de vin 5 fr. — Une bouteille etc. etc. 50 cent. Total 92 fr. 50 cent.

Par ordre de M. le ministre, les enfants au-dessous de quatre ans sont exempts de la taxe.

Sont aussi exempts de la taxe, les Ministres, Prêtres, sous-préfets, maires, curés et généralement toute la noblesse.

Le Maire de Boulogne, SCIARD.

VARIÉTÉS.

LES TROUPES RÉGULIÈRES D'ABD-EL-KADER.

L'armée régulière d'Abd-el-Kader se forme par le recrutement volontaire ou forcé; ce dernier cas a lieu quelque fois par suite d'une mesure générale prise contre une masse d'individus, désignés à l'inimitié ou simplement aux soupçons de l'émir. Tel est, par exemple, l'enlèvement qu'il a fait une fois de 300 Kouloughis, à Tiemeven; dans tous les autres cas, l'enrôlement est volontaire.

Au début de la formation de ces corps réguliers, l'émir y recruta quelques jeunes gens de bonnes familles; mais il ne trouva guère aujourd'hui à enrôler que le rebut de la population. Des hommes expressément chargés du recrutement, vont dans tous les alghalis faire appel à ceux qui veulent devenir les fils du sultan. Le désir d'échapper la contrainte gênante de la tribu, et de n'avoir plus pour chef que l'émir, entraîne toujours un certain nombre d'individus, qui en général n'ont pas de repentir.

L'enrôlement est sans terme fixe et se fait à tout âge; on ne s'assure même pas si les recrues sont valides; il suffit de se présenter pour être admis. Le service régulier était en général fort antipathique aux Arabes, il convenait, sous peine de ne rien avoir, de ne pas se montrer trop difficile.

L'uniforme de l'infanterie se compose d'une veste de dessus en serge grise sans ornement, et revêtue d'un capuchon, d'un gilet ou *sedria* en serge bleue, d'un pantalon de la même étoffe et d'une calotte rouge; tous les trois mois on donne à chaque soldat, une chemise en toile et une paire de souliers en cuir jaune. Chaque soldat, sur ses propres deniers, ajoute à ce costume un burnous et un haïk généralement en très mauvais état.

L'équipement consiste en une giberne de cuir de Maroc, qui se porte à l'aide d'une ceinture et d'une courroie passée sur l'épaule droite. Chaque fantassin est armé d'un fusil avec la baïonnette; quelques-uns ont des pistolets et un yatagan à la ceinture; mais ces armes ne sont pas fournies par le beylik.

Pour sa nourriture le soldat reçoit, par jour, des gallettes pesant une livre et demie, et une livre de farine, grossièrement moulue, avec laquelle il prépare son couscous. Deux fois par semaine, chaque peloton de 20 hommes reçoit un mouton. Il est vrai de dire que les soldats trouvent d'autres ressources plus considérables dans le pillage qu'ils exercent sur les donars placés près du lieu de leur résidence.

La solde des simples soldats est de 4 à 6 boudjoux par mois, suivant leur validité et les services rendus. Les sous-lieutenants ont 8 boudjoux, les lieutenants 12 boudjoux; l'agha ne reçoit que 36 boudjoux. On peut appliquer ici la même observation que précédemment et dire qu'en général leur solde régulière ne compose, pour les troupes de l'émir que la moindre partie des profits du service militaire.

En garnison les soldats habitent péle-mêle des chambres souvent en ruines et toujours malpropres: ils n'ont pour la nuit qu'une natte et un tapis. Au camp, vingt soldats habitent une tente qui est moins grande que nos marquises.

L'instruction des fantassins est jusqu'ici très bornée.

Les troupes à pied de l'émir se divisent en compagnies. Chaque compagnie se compose de cent hommes, sous les ordres d'un capitaine nommé *bâch-sciaf* (chef, porte épée) et d'un lieutenant qui prend le titre de *khalifa-bâch-sciaf*; 25 hommes forment une tente et obéissent à un sous-officier.

Il y a encore dans chaque compagnie 4 chouchous ou caporaux et un *khodja* ou secrétaire, qui est l'équivalent de nos sergents-majors, 2 tambours qui ont des caisses françaises. Dans le camp de l'émir il y a un tambour-major.

Les sous-lieutenants ont pour insigne un sabre brodé sur chaque épaule. Les lieutenants ont deux sabres en croix. Les officiers portent en outre, à l'annulaire de la main gauche, une bague en argent qui leur est donnée par l'émir et sur le chaton de laquelle est leur cachet, qui indique leur nom, leur grade et la date de leur nomination.

Il y a un agha ou commandant supérieur de l'infanterie auprès de chaque khalifa, et il reçoit les ordres de celui-ci pour tous les mouvements des troupes. Il y a en outre, auprès de l'émir, un agha de toute l'infanterie.

L'uniforme de la cavalerie régulière d'Abd-el-Kader ne diffère pas de nos spahis. Il se compose d'une veste en drap rouge avec quelques galons noirs sur les coutures des manches et du dos,

d'un gilet en drap rouge, orné de passepoils en drap bleu. Chaque cavalier ajoute à son uniforme un kaïk en mousseline, avec lequel il se couvre la tête et les épaules, et qu'il fixe à l'aide d'une corde de chameau, qui devient un ornement et remplace le turban.

Le cavalier reçoit du beylik un cheval et un harnachement complet, mais point de burnous. Il est armé d'un fusil sans baïonnette ou d'une carabine, d'un sabre à lame de Fer et d'un pistolet à pierre. Il a la même giberne que le fantassin.

Les spahis de l'émir n'ont jusqu'ici de la cavalerie régulière que le nom; leur instruction est nulle de tout point. La cavalerie régulière a des clairons: les sonneries sont les mêmes que les nôtres.

L'artillerie de l'émir est composée presque exclusivement de déserteurs français, de Turcs et de Koulonglis. L'émir n'a pas un homme qui soit capable de bien diriger un canon, et à chaque instant il arrive des accidents dans les exercices. D'ailleurs tout ce matériel est déterioré et presque entièrement hors de service. Les canons sont montés sur des affûts très lourds et très pesants, avec des roues d'une seule pièce.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Par jugement sous la date du 9 octobre mil huit cent quarante un, le tribunal de première instance de l'arrondissement de Bastia a ordonné que la parcelle du terrain située à la citadelle de Bastia, et désignée sur le plan avec la lettre G appartenant au sieur Dominique Marie Limarola, ainsi qu'une autre parcelle marquée sur le même plan avec la lettre H, appartenant aux dames Massoni, et veuve Lazarotti, seront *expropriées* pour cause d'utilité publique, utilité publique qui a été déclarée par une ordonnance royale du dix-sept octobre mil huit cent quarante un.

L'administration doit faire distribuer sur place en novembre ou décembre prochain les jeunes mariés qui seront assez forts pour être plantés à demeure et qui existent dans le Domaine de l'Arena avec les fonds que S. A. R. le Duc d'Orléans a daigné accorder pour la propagation de cette culture.

Les propriétaires de l'arrondissement de Bastia qui voudront participer à la dite distribution sont invités à adresser leur demande à M. le Sous-Préfet de Bastia.

Ces demandes devront indiquer:
1° Les noms et prénoms des propriétaires.
2° Leur qualité et demeure.
3° La quantité de mûriers qu'il desirerait obtenir.
4° Le bien ou enclou où ils doivent être plantés.
Les mûriers à distribuer sont au nombre de quinze mille.

Il ne sera exigé d'autre rétribution que cinq centimes par plant pour les frais d'extirpement et d'emballage.

Les demandes devront parvenir à la Sous-Préfecture de Bastia avant le 1^{er} novembre 1841.

Spécifico-Punaises.

BREVET D'INVENTION, DE PERFECTIONNEMENT ET D'IMPORTATION.

Le sieur JUSTIN DIACON, demeurant au Puy (Haute-Loire) patentié, prévient le public qu'il possède un spécifique infailible pour la destruction des Animaux et Vermes nuisibles dans les habitations, tels que Punaises, Rats, Souris, Grillons, Cafards et Taupes; on peut l'employer

sans aucun danger pour les autres Animaux domestiques qui n'essient jamais d'en goûter. Il est délivré un Prospectus indiquant de la manière de se servir des Fioles et Paquets aux personnes qui en achètent.

Dépôt chez M. A. VALERY, épiciers droguistes rue Napoléon à Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 16 au 22 octobre 1841.

ARRIVÉES.

Propriano. gond. St-Joseph, c. Nicolai, blé et Figaroto. brick goëlette Assomption, c. Guaitella, bois.

Marseille. brick goëlette la Corse, c. Rogliano, de Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Benso, deux arrivées.

Livourne. b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi, deux arrivées.

Padulella. felouque Mantino, c. Mucalata, vin. Livourne. brick goëlette Printemps, c. Valzi, Pronete. bateau Annonciation, c. Dominici, Pronete. gondole St-Antoine, c. Ficaja, vin.

Pronete. gondole Assomption, c. Guaitella, Gènes. boeuf Vierge des Carmes, c. Figallo, et riz.

Gènes. boeuf Jésus-Marie, c. Baussa, pâte et Toulon. tartane François-Etienne, c. Guaitella, poudre et sel.

Toulon. bat. à vap. Var, c. Valzi, dépêches. Naples. balancelle St-Henri, c. Matisafo, let.

Naples. balancelle St-Philippe, c. Guavino, let. Naples. felouque Ste-Marie-Pugliano, c. Serma, mille, let.

Naples. felouque Ste-Marie-Pugliano, c. Cda, da, let.

Macinaggio. gondole Lavasio, c. Franceschi, Macinaggio. gondole St-Joseph, c. Cervoni, Macinaggio. gondole St-Clément, c. Damia, vin.

Lerici. mistic Conception, c. Marini, pas. St-Pellegrino. goëlette St-Joseph, c. Benettini, bois.

Toulon. bat. à vap. de l'État le Tonnerre, Medony, lieutenant de vaisseau.

DÉPARTS.

Livourne. mistic Antoinette, c. Laporta, port. Livourne. bat. à vap. Sebastiani, c. Benso, let. deux départs.

Livourne. bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi, deux départs.

Livourne. mistic Pipi, c. Gentile, écoré. Livourne. mistic Conception, c. Sisco, t.

Macinaggio. gondole St-Simon, c. Filippiv. Ile-Rousse. gondole St-Joseph, c. Paolilanch.

Toulon. bat. à vap. le Var, c. Valzi, dehes. Toulon. goëlette de l'État l'Étoile, c. Lade de Chambonas, lieutenant de vaisseau.

Padulella. goëlette St-Joseph, c. Benedi, let. Padulella. brick goëlette la Corse c. Sis, let.

Portovecchio. brick-goëlette Conception, Ersa, let.

A la Mer. bat. à vap. de l'État le Styx, Isaison-Neuve, lieutenant de vaisseau.

Pronete. tartane Vierge des Carmes, lehors, let.

Lerici. tartane Assomption, c. Belgio, let. Cagnano. gondole St-Joseph, c. Prez, let. Marseille. brick goëlette Antoinette Mattei, diverses.

A la Mer. bat. à vap. de l'État le Terre, c. Medony, lieutenant de vaisseau.

Le Gérant N. TARTOLI.

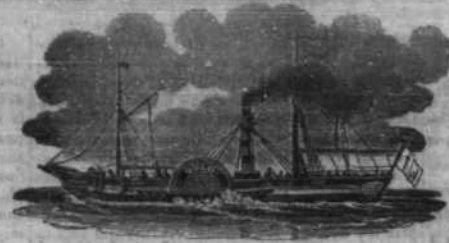
BASTIA. — IMPRIMERIE F/1.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL

À PARIS

À l'Office-Correspondance d'AGUSTE DE VIGNY et Comp. Place de la Bourse N° 3, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire Français.



L'Insulaire Français, JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que M. Mangent, faisant fonctions d'ingénieur en chef, dans votre département, venait d'être appelé aux mêmes fonctions dans le département de l'Ardèche et nous avons peine à comprendre comment son successeur n'a pas été immédiatement nommé. Cet oubli ou cet ajournement nous surprend d'autant plus que la nomination de M. Mangent n'a pas été la seule; qu'elle a été le résultat d'un travail fait dans les bureaux des ponts-et-chaussées, puisque, par la même ordonnance, plusieurs autres ingénieurs ont été envoyés à différentes résidences; cet oubli ou cet ajournement nous surprend d'autant plus encore que, depuis quatre mois, M. Mangent était absent de la Corse et que cette absence si prolongée a dû laisser beaucoup de travaux en souffrance; on aurait donc dû pourvoir immédiatement au remplacement de ce fonctionnaire. C'est avec de semblables négligences qu'on s'expose à entraver, à arrêter les travaux les plus utiles, aux quels le gouvernement consacre des sommes considérables et qui, pour produire tous leurs fruits, devraient être dirigés avec ensemble et continuité.

Nous n'avons pas à nous expliquer ici sur ce que M. Mangent a fait en Corse pendant son séjour, sur ce qu'il a fait sur son intérêt de Bastia. Ce serait nous condamner à répéter une fois encore des critiques très fondées, que nous avons fait entendre à diverses reprises, et ce rôle n'est pas assez agréable pour que nous mettions beaucoup d'empressement à le remplir; mais nous serions presque disposés à nous applaudir de l'avancement qu'a reçu M. Mangent, si son successeur arrivait en Corse avec des idées de justice distributive, dont ici nous sentons si vivement le besoin et que, dans l'intérêt de la Corse, il serait si grand temps de voir enfin adop-

PRIX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LE CONTINENT 20
POUR L'ÉTRANGER 24

PRIX D'INSERTION.

Diverses 40 cent.
Judiciaires 35.

ment publiquement pris et pour cela il faudrait, quand une certaine masse de travaux est terminée, faire les avances des fonds, ou pour mieux dire le remboursement des sommes dépensées qu'on s'est engagé à remettre aux adjudicataires, aussitôt que cette masse de travaux aurait été déclarée acceptable. Nous ne voulons pas désarmer l'autorité de son droit, de son devoir d'examen et de contrôle: nous ne défendons pas plus ici les intérêts particuliers des entrepreneurs, que nous ne blâmons à plaisir le fonctionnaire qui fait l'intérim de l'ingénieur en chef de notre département; nous ne nous préoccupons ici, comme toujours, que du seul intérêt de notre pays; mais nous ne pouvons admettre que des travaux une fois terminés et reconnus bons ne puissent pas être payés, alors qu'on s'est engagé à le faire, et nous devons appeler l'attention de qui de droit sur des faits de cette nature qui ne vont à rien moins qu'à rendre de plus en plus difficile la position des adjudicataires des travaux exécutés ou à exécuter en Corse. Veut-on arriver à ce que personne, à l'avenir, ne veuille courir le risque de ces entreprises qu'on rend si laborieuses et si inexécutable pour ainsi dire? Nous comprenons bien qu'on recule devant une explication de ce genre; mais c'est au gouvernement qui, en présence de faits semblables, n'a pas besoin qu'on les commente longuement, qu'il appartient de prendre une décision. Il ne peut pas consentir à ce que ses bonnes intentions pour notre pays, à ce que les sacrifices qu'il fait dans l'intérêt de son avenir, soient ainsi annulés par ceux-là même qu'il charge de les faire fructifier. Nous savons qu'il veut la prospérité de la Corse; il en veut aussi les moyens et si les agents qu'il emploie contraignent ses vues ou leur opposent une déplorable résistance d'inertie, nous ne pensons pas qu'il doive hésiter long-temps sur le parti à prendre.

Quoiqu'il en soit nous appelons vivement l'attention de M. le directeur des ponts-et-chaussées

sur la position où se trouve notre département, privé depuis quatre mois de la présence d'un ingénieur en chef, abandonné, depuis quatre mois, à un intérim qui a désorganisé le peu de travaux commencés avant cette époque. Il devient urgent de prendre une résolution et une résolution prompte. Des plaintes très vives et très fondées sont faites de toutes parts; les travaux sont menacés de s'arrêter sur plusieurs points et cela à l'époque la plus favorable, dans notre pays, aux grands travaux, alors que les ouvriers abondent. Lors même que cet intérim n'aurait pas eu les fâcheuses conséquences dont nous parlons, il serait urgent de le faire cesser; combien à plus forte raison quand à ces motifs déjà si concluants nous sommes forcés d'en ajouter encore d'une nature beaucoup plus grave et beaucoup plus décisive.

En annonçant, dans notre dernier numéro, que M. Mattei chef de bataillon au 10^e léger venait d'être appelé au commandement du bataillon des voltigeurs corses, nous avons omis d'ajouter qu'il a été revêtu de cet emploi par suite de la mise à la retraite de M. le commandant Cauro; C'est après avoir rempli honorablement jusqu'au bout de sa carrière, qui s'est trouvée terminée d'après les règlements militaires, que ce dernier a vu commencer pour lui le moment du repos. Si nous avons applaudi à la nomination de M. Mattei, nous ne devons pas non plus omettre les titres de M. Cauro à l'estime de ses concitoyens. Cet officier compte quarante ans de services et plusieurs campagnes. Appelé au commandement des voltigeurs corses, à une époque où notre Ile était infestée de bandits redoutables, il sut, grâce à son énergie et à son activité, imprimer une marche si suivie aux recherches, qui étaient faites, que les contumax les plus fameux furent bientôt livrés aux mains de la justice, et la Corse put ainsi jouir d'une entière sécurité. M. le ministre de la guerre, en annonçant son remplacement à M. Cauro, s'est plu, dans une lettre flatteuse, à lui rappeler ces anciens services et à lui exprimer de nouveau le témoignage de sa satisfaction.

M. Michel-Chevalier, dans une lettre adressée au *Journal des Débats*, dans laquelle il s'attache à peindre la situation actuelle de l'Alsace, ne pouvait manquer de parler des émigrations nombreuses qui ont lieu chaque année dans cette province et qui portent une partie de ses habitants vers les plaines de l'Amérique. La Corse, pour laquelle le savant publiciste professe une vive sympathie, bien qu'il ne la connaisse encore que parce qu'il en a entendu dire par des personnes qui l'ont habitée et qui l'aiment, se présente à son esprit et c'est vers elle qu'il voudrait voir se porter une partie de cette population alsacienne qui va chercher fortune dans des contrées si éloignées et qui, au prix d'une expatriation, ne trouve pas toujours la prospérité qu'elle a rêvée. Voici comment s'exprime à cet égard M. Michel-Chevalier.

« L'Alsace est une des régions les plus peuplées du royaume. Pour en donner une idée, il suffit de dire que sur l'intervalle de trente-cinq lieues qui sépare Strasbourg de Bâle, le chemin de fer n'a pas moins de vingt-huit stations, toutes d'un bon rapport. On a appelé la Scandinavie l'officine des nations. Dans cette fabrication, la péninsule scandinave a cessé de jouer un rôle, en admettant qu'elle ait jamais eu celui qu'on lui a

supposé. L'Alsace, qui ne prétend pas à ce titre ambitieux (la modestie est l'un des traits du caractère alsacien), est cependant en droit de le revendiquer, car elle envoie au loin des essaims. Le voyageur qui parcourt les bords de l'Ohio ou qui interroge les rives de l'Illinois ou de la Miami pour recueillir des souvenirs de la domination française et des vestiges de la présence des La Salle et des Hennepin (ce sont les temps héroïques de ces contrées), est agréablement surpris d'y trouver des témoins vivants qui répondent au nom de la France. Ce sont des enfants de l'Alsace, venus pour se créer par le travail, en ces fertiles pays innocents encore, un patrimoine que l'Alsace trop resserrée ne pourrait leur donner. La population alsacienne obéit plus fidèlement que celle de nos autres provinces au précepte : Croissez et Multipliez. Quoique les liens de famille soient puissants chez elle, et c'est un de ses titres à l'estime universelle, il faut que les nouveaux-venus aillent cultiver la terre ailleurs. De là des émigrations. Quelquefois des villages entiers se déplacent de cette envie de pacifique conquête en des climats lointains; ainsi en ce moment à Hochfelden, dans la vallée de la Zorn, la moitié des habitants s'appête à quitter l'Alsace. Probe, robuste, appliquée au travail et fort entendue en agriculture, cette race est parfaitement propre à la colonisation. Quelle ressource nous aurons là pour Alger, quand nous serons parvenus à y établir la sécurité! Dès à présent, quel trésor ce pourrait être pour la Corse, vers laquelle la Saône et le Rhône invitent les Alsaciens à se laisser conduire! En ce moment, ne sachant que faire du surplus de ses enfants, l'Alsace les jette dans l'armée. Elle est exploitée par les compagnies de remplacement. La traite des blancs s'y fait sur la plus grande échelle. Nulle province ne fournit de soldats d'une plus belle tenue ni de plus braves. Mieux vaudrait mille fois pourtant qu'elle donnât des agriculteurs à la Mitidja, aux environs de Constantine ou à la plaine d'Aleria. »

Ce serait en effet une bonne fortune pour la Corse que de voir arriver chez elle une population active, travailleuse et qui féconderait son sol; mais pour cela il faudrait que nous nous aidions nous-mêmes et que nous puissions offrir à ces émigrants des conditions assurées d'existence. Il ne faudrait pas, au moins, renouveler la triste épreuve des Hés-Sanguinaires.

On lit dans le *Journal de la Corse* :

« Le temps est fort mauvais, le S.-O. soufflé avec violence. Le bateau à vapeur de la correspondance qui devait arriver lundi dernier n'est pas encore arrivé au moment où nous mettons sous presse, quoique fort tard. »

Le mauvais temps qui règne depuis plusieurs jours et la non arrivée du bateau de Toulon à Ajaccio, nous faisait craindre de rester, quelques jours encore, privés du courrier du continent. Nous en avons été quittes pour un retard de huit à dix heures, le *Golo* étant arrivé hier soir à 12 heures et demie, n'apportant qu'un seul courrier du continent, les six autres étant venus par la voie d'Ajaccio.

Par ordonnance royale du 1^{er} octobre 1841, ont été nommés, dans les corps d'infanterie, les élèves de l'école spéciale militaire, dont les noms suivent.

M. Serra (Charles), a été nommé sous-lieutenant au 2^e de ligne.

M. Dami (Jean-Baptiste), a été nommé sous-lieutenant au 10^e de ligne.

Le mouvement tenté en Espagne par les jacobins de la reine a complètement échoué. Le général O'Donnell a été obligé d'abandonner la capitale de Pampelune et de se réfugier en France la tête de 2500 hommes, après s'être emparé pendant de plusieurs petites places, qu'il a été, en suite, forcé d'évacuer. Le général Diego Léon, l'un des principaux auteurs du mouvement à Madrid, et qui avait été arrêté, a été jugé par le Conseil de guerre qui l'a condamné à la peine de mort. L'exécution de l'arrêt a eu lieu le 15 à Valence et à Cadix, pendant que la réaction démocratique continuait à Barcelone. Des troupes nombreuses, envoyées de Madrid, occupent les provinces Basques, dont toutes les villes ont leur soumission au régent.

Le procès de Mac-Leod n'est pas encore terminé. Il a été compliqué d'un fait nouveau qui, connu d'abord, a fait craindre de nouvelles crises de rupture entre les États-Unis et l'Angleterre. Ce fait était l'arrestation, à main armée sur le territoire de l'Union, du capitaine America Grogan, par des Anglais du Canada, qui lui avaient demandé compte de la part qu'il avait prise à l'insurrection du Canada. On croyait dans le principe que cette arrestation avait été faite par ordre du Gouvernement anglais; on a appris plus tard, qu'elle avait été effectuée par un parti d'volontaires Canadiens. Ce fait perd ainsi toute importance politique.

Nouvelles Diverses.

— Un journal anglais, le *Standard*, regarde comme alarmantes, les nouvelles reçues d'Amérique, surtout en ce qui concerne l'arrestation par les troupes du Canada, du colonel américain Grogan, ce qui a dû augmenter l'irritation des ennemis de Mac-Leod. On pense que le colonel Grogan sera gardé en otage pour répondre de la vie de Mac-Leod.

— Le 18 octobre, à midi, a eu lieu, au ministère des finances, l'adjudication de l'emprunt de 150 millions, autorisé par ordonnance royale du 18 septembre dernier. Le ministre a déposé le bureau un paquet cacheté contenant l'adjudication du minimum qu'il avait fixé. Une seule soumission a été présentée par MM. de Rothschild frères, Bandon et Amé de Saint Didier receveurs-général, et Hottinguer et C^o. Cette soumission portait offre d'accepter l'emprunt 78 fr. 52 c. 1/2 pour 3 fr. de rente. Le ministre ayant déclaré que cette offre atteignait son minimum, l'adjudication de l'emprunt a été faite la compagnie soumissionnaire.

— Nous avons annoncé dernièrement l'arrestation opérée à Lyon du 15 à 17 individus venus de délit de coalition. D'après les journaux ministériels, ces hommes seraient membres d'une société de la *Charbonnerie réformée*. Le *Moniteur parisien* ajoute que la police a saisi dans les lieux des réunions des documents d'une certaine importance.

— On équipe en ce moment en Angleterre une trentaine de vaisseaux dans les bassins de Deptford, Woolwich, Sheerness, Chatham, Portsmouth Plymouth et Pembroke; on recrute partout des marins. On ignore si ces renforts sont destinés pour l'Amérique ou pour la Chine. L'arrestation du colonel Grogan a produit une vive sensation à Londres; des dépêches ont été adressées à ce sujet à Washington.

VARIÉTÉS.

UN ARGUMENT MARITIME.

Nous sommes à bord du brig du commerce le *Syphre*. Le capitaine Daubigny, qui le commande, Maria, sa femme; Edmond de Surville, officier de la marine royale, passager à bord, sont dans la chambre du capitaine; Revy, le maître d'équipage, est couché depuis six heures du soir; Collap, matelot, faisait fonctions d'officier, embarqué à la hâte la veille du départ en l'absence du lieutenant du bord, a pris le quart.

Il règne sur les passagers du brig une agitation silencieuse; on y marche sans bruit, on y parle par gestes, et si le geste n'est pas compris, on chuchote.

Les hommes qui ne sont pas de quart, et qui devraient être dans leur hamac, car leur tour de service les rappelle sur le pont comme Revy, à minuit, viennent cependant de monter, et se réunissent au pied du grand mât, où Collap parle bas à Galmiche, le mousse.

— Eh bien!

— Voilà tout ce que j'ai pu avoir, encore j'ai attendu la fin du souper de l'équipage, car il eût servi à aperçu.

— Donne!

Le mousse mit dans la main de Collap un objet qui rendit un son clair.

— Et le reste?

— Impossible, il avait la clef sur lui.

— C'est égal; nous ne pouvons rester en panne maintenant; si l'officier montait se coucher, nous serions ennuies; il n'y a plus à tergiverser. Voyons, à vos postes, tous... Où sont les six hommes de devant?... Bien. Allez et veillez le signal. Vous quatre, derrière; vous savez ce que vous avez à faire. Le reste avec moi... Ah ça, ou est la corde?

— Voilà; c'est des lignes de sonde!

— Bien; mettez la pompe ici... Sommes-nous tous là?... Ne faites que ce que je vous dirai, entendez-vous? Va-t-en voir devant s'ils sont parés.

— Oui, c'est fini.

— Toi, Galmiche, à ton poste à la cloche... Veille-moi, je te ferai signe quand il faudra piquer huit. Attention!

Voici le tableau qui offre la chambre du capitaine, où Edmond, Daubigny et Maria sont réunis autour de la table.

Daubigny dans le fond, sur l'arrière; Maria à sa gauche, presque en face d'Edmond, qui, le coude appuyé sur la table, la tête sur la main, paraît lire dans un livre qu'il a devant lui; la direction de son regard, dans cette position, se trouve masquée à Daubigny. Maria, triste et rêveuse, brode, la tête baissée.

Justement, ce soir-là Daubigny, par un hasard malencontreux, est plus gai que de coutume.

Il écrit son journal, ainsi que cela est prescrit à tout capitaine, et plaisante Maria sur l'air boudeur dont elle a bien voulu se voir depuis le matin, ajoutant que la colonne de son journal intitulée *Événements historiques* ne peut être mieux remplie que par un fait aussi rare et aussi important.

Il ne pensait guère en ce moment que cette colonne serait peut-être trop courte.

Maria ne répond pas; elle est là, sous l'influence du regard d'Edmond, qui la force par sa fixité à lever le sien. Ce n'était pas un de ces regards qui glissent humides sous une paupière à demi baissée. Non... un coup d'œil qui n'eût pu éveiller aucun soupçon chez son mari, un coup d'œil profond, scrutateur, qui semblait aller chercher la pensée d'Edmond et expliquer l'as-

pendant qui la dominait malgré elle... Il y eut un assez long moment de silence.

La cloche du bord piqua huit.

« Déjà huit heures! dit Daubigny. Il paraît qu'on trouve le quart long la nuit. Je crois que ces coquins la mangent du sable. »

— Au feu! au feu! au feu!

— Au feu! répétèrent Daubigny et Edmond d'un air de doute, en se levant subitement. Maria avait à peine changé de visage. Peut-être ne comprenait-elle pas toutes les suites de cet horrible cri: Au feu! à bord, dans une maison de bois, de poudre et de goudron, cernée sur tous les points, car au dehors c'est la mort aussi cruelle qu'au dedans. Ou bien, dans la situation de son âme, la perspective d'une douleur physique était-elle insuffisante pour effacer la douleur morale présente.

Edmond, plus près du panneau, s'était élanqué; il avait monté deux marches, quand un coup de pistolet à bout portant vint le jeter à la renverse baigué dans son sang. Un cri affreux, déchirant, qui n'était point seulement l'expression de la frayeur, retentit. Maria avait perdu connaissance.

— Imbecille, dit une voix que Daubigny reconnut pour celle de Collap, je t'avais défendu de faire feu sans ordres. Enfin, ce qui est fait est fait; c'est l'officier, n'est-ce pas?

— Oui!

— Alors, c'est égal. Rengaine ton pistolet; maintenant, c'est fini.

Daubigny venait de s'assurer d'un coup d'œil que la place occupée par ses pistolets était vide; cependant il fallut monter sur le pont.

— Ah! par là... D'un bond il sante sur la table, et, comme Atlas portant le monde, de ses bras puissants il soulève la claire-voie, mais inutilement; elle retombe toujours à sa place.

Quatre hommes étaient assis sur cette fenêtre horizontale bardée de fer, et défendaient cette issue. Il le voit, les mesures sont prises à l'avance. Il descend furieux, cherche, parcourt subitement la chambre, sans quitter de vue toutefois le panneau, pour tâcher de trouver une arme. Rien... rien qui puisse lutter contre des balles et des sabres. Alors il s'avance vers l'escalier.

— Eh bien! que voulez-vous à votre capitaine, puisque vous êtes d'assez lâches canailles pour venir l'assassiner chez lui? Il y eut un instant de silence. Cette voix, qu'on était habitué à écouter avec respect, imposait à ces hommes, même lorsqu'elle était sans danger. « Voyons, que vous faut-il pour ma rançon, puisque je suis votre prisonnier? »

Collap, chef de cette émeute, recouvra le premier son sang-froid et prit la parole.

— Ce que nous voulons capitaine, presque rien. Que vous nous rendiez le service de nous conduire à la côte d'Afrique pour y faire un petit coup de traite à bon marché.

— Ah! c'est là ce que vous demandez!

— Oui. Quand nous avons crié au feu, nous pensions que vous monteriez le premier sur le pont, et nous avions là une bonne ligne de sonde pour vous amarrer; alors cela eût été tout seul; nous nous aurions fait marcher à la voix. Maintenant il faudra veiller un peu plus. Mais on se relayera pour faire la faction au panneau.

En voyant Edmond qui malgré sa blessure à l'épaule, venait de se relever, il continua:

— Et puisque l'officier n'est pas mort, vous serez deux pour nous conduire. La route sera plus sûre, ajouta-t-il avec un sourire de satisfaction de sa plaisanterie.

— Moi pirate, chef d'écumeurs de mer, moi! plutôt mourir! plutôt mille fois sauter! Et croisant les bras d'un air pensif à ce dernier mot,

un sourire désespéré vint plisser ses lèvres. Il leva la tête et trouva le regard d'Edmond fixé sur lui... Il était écumé!

Alors une pantomime de quelques secondes, intraduisible, sublime, résumant le plus beau drame en deux gestes, s'établit.

Qui fera ce tableau?

Daubigny offrait timidement à Edmond une main dont l'index montrait le panneau de la soute aux poudres, avec un air de compassion qui semblait lui demander pardon du sacrifice que son honneur de capitaine exigeait, comme s'il n'y eût pas été de moitié; et Edmond serrait convulsivement la main qui lui tendait en s'écriant:

« Oui, tous ensemble!... Où est la clef? »

— La, répondit Daubigny, dans ce secrétaire. En indiquant cette direction, son regard tomba sur Maria évanouie, dont la belle tête pâle était courbée sur la table. Un voile couvrit les yeux de Daubigny. — Mais vester à la merci de ces infâmes, s'écria-t-il en reprenant son énergie, mieux vaut une mort prompte, dont elle ne pourra voir les préparatifs. »

Toute cette scène, qui a exigé de nous tant de mots, avait à peine duré une demi-minute; deux gestes et un coup d'œil avaient suffi.

— Eh bien, ne trouvez-vous pas?... Oui, dans ce tiroir; il y a aussi la clef de la cale aux vivres. »

Depuis un instant un cliquetis se faisait entendre au-dessus du panneau. Daubigny se meurtrit le front de désespoir; il venait de reconnaître le son de ses deux clefs heurtées l'une contre l'autre.

— Allons, tout cela est inutile, capitaine; vous pouvez faire le tirage à bon marché; vous savez bien que nous avons les clefs. Ah ça, nous perdons notre temps en scènes de mélodrame; il faut en finir. Je vais vous dire, moi, où vous en êtes. Vous ne pouvez pas sortir, c'est une chose bien convenue; vous ne pouvez pas mettre le feu aux poudres, voilà la preuve. — Et il fit de nouveau résonner les clefs. Il y a bien un autre moyen...

Tiens, c'est moi qui vous le donne. Ce serait de forcer le panneau avec un ciseau et un marteau; mais comme il est au pied de l'échelle, celui qui l'essayerait aurait la tête cassée avant le second coup de marteau, ce que vous ne ferez pas, car il faudrait laisser votre femme seule ou avec un jeune homme, ce qui est plus désagréable, ajoutez-t-il avec un air content de lui. « Il n'y a donc plus à réfléchir. Vous avez entendu clouer la claire-voie, six hommes seront continuellement en faction à l'escalier. Ainsi vous voyez clair dans votre position. Maintenant il nous faut la route chaque jour, ou privé de vivres indéfiniment. »

La rage se peignait sur la figure de Daubigny.

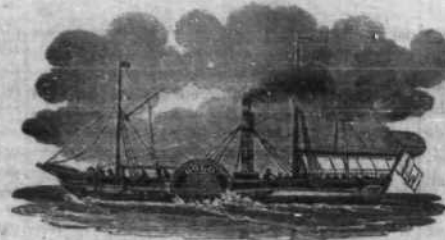
— Allons, dit-il à Edmond d'un air égare, mais décidé cependant, il n'y a plus qu'une ressource, qui les forcera bien de se rendre. »

Mais Collap, le voyant allumer une bougie à la lampe :

« Ah! oui, c'est juste... Je n'avais pas pensé à vous parler de ce moyen-là. Et cependant vous êtes le second capitaine qui me dise ça. Le feu, n'est-ce pas? Coonn! vous ferez comme l'autre, vous l'éteindrez vous-même. Et cependant, il était seul lui, il n'avait pas une petite femme qui crierait, qui se tordrait... Oh non! vous n'avez pas assez mauvais cœur!... Cependant, si l'envie vous en prenait, comme cette idée-là pourrait mettre le feu aux poudres, nous avons là une réponse toute prête. — Et dirigeant le tuyau de la pompe à incendie vers la chambre, il y lança un jet d'eau. — Ainsi vous voyez que votre feu vous noierait. Ce serait drôle, hein! qu'en dites-vous? Fant chercher un autre moyen. »

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL
A PARIS

A l'Office-Correspondance d'AUGUSTE
DE VIGNY et Comp. Place de la Bourse
N° 5, où l'on reçoit les annonces pour
l'Insulaire Français.



PRIX D'ABONNEMENT
POUR LA CORSE.
POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LE CONTINENT 20
POUR L'ÉTRANGER 24
PRIX D'INSERTION.
Diverses 40 cent.
Judiciaires 35.

L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

Feuille d'Annonces Légales.

Bastia.

BULLETIN POLITIQUE.

Les nouvelles, qui arrivent d'Espagne, continuent à représenter la situation de ce pays comme redevenant paisible. Quelque agitation règne encore dans les provinces du nord, mais elle sera promptement apaisée par la présence du Régent qui parcourt cette partie de l'Espagne à la tête de troupes considérables. La réaction continue contre les chefs du mouvement Christiné, qui sont passés par les armes, quand ils tombent au pouvoir des représentants d'Espartero. Barcelonne est toujours sous le coup d'un pouvoir révolutionnaire qui, sans se séparer de Madrid, n'agit pas moins d'après ses propres inspirations. C'est ainsi que la junte provisoire, établie dans cette ville, a frappé de fortes impositions tous les citoyens qui paraissent suspects de modération et l'on sait combien il est facile d'encourir ce reproche dans un temps d'effervescence populaire. On voit encore une fois tout ce qu'il y a d'arbitraire et de violent dans le pouvoir lorsqu'il tombe aux mains d'une foule qui, pour agir, ne s'inspire que de ses passions bonnes ou mauvaises. Les mesures les plus sévères, pour ne pas dire plus, ont été prises contre ceux des habitants de Barcelonne qui voulaient échapper à la tyrannie qu'on fait peser sur eux : la crainte de la mort est la pour servir de sanction aux exactions du pouvoir révolutionnaire. C'est là peut-être un moyen expéditif et commode; mais nous doutons fort qu'il soit du goût d'un peuple qui désire véritablement la liberté. Cette junte de Barcelonne, qu'il est bon de voir à l'œuvre, car les passions démocratiques, une fois déchaînées, sont partout les mêmes, vient d'ordonner la destruction de la citadelle de la ville et la démolition en a été commencée sous ses yeux et sous la protection de la garde nationale composée, comme on le sait, des derniers rangs de la

société. Tout cela se fait sans prendre conseil du Régent, du pouvoir central et pour peu que des épisodes semblables aient lieu à Cadix et à Valence, ou des mouvements de même nature ont éclaté, l'on voit dans quelle triste anarchie l'Espagne reste indéfiniment plongée.

Au reste MM. les démocrates de Barcelonne se prennent au sérieux et leur Moniteur officiel, copie exagérée, comme tout ce que l'on fait au delà des Pyrénées, des plus mauvaises feuilles publiques au beau temps de la terreur en France, dont on n'imite que trop bien dans la capitale de la Catalogne les violences et les exécutions expéditives, leur Moniteur officiel vomit contre la France et son gouvernement, qu'il accuse d'avoir favorisé l'insurrection d'O'Donnell, des injures parfaitement assaisonnées d'esprit démocratique et y ajoute, ce qui est parfaitement ridicule, des menaces contre le même gouvernement qui, depuis sept ans, prodigue son or pour empêcher une contre-révolution carliste : à Barcelonne l'on ne parle pas moins de d'une armée de cent à deux cents mille hommes que MM. les démocrates catalans jetteraient, par dessus les Pyrénées, pour venir en aide aux démocrates français et empêcher, par cette intervention d'un nouveau genre, le gouvernement français de s'immiscer dans les affaires de la Péninsule. L'expédition et la menace sont d'un fort bon goût et c'est pour empêcher les folles tentatives, qui pourraient résulter de cette ambition subite de propager, que le ministère français va, dit-on, réunir quelques régiments sur la frontière espagnole. Cette mesure de précaution, qui est au fond presque inutile, si tout ce qui peut prévenir même la crainte exagérée de désordres pouvait être superflu, apprendra au moins aux conquérants de Barcelonne qu'ils feront bien de garder pour eux cette ardeur révolutionnaire qui les anime à un si haut degré : trop heureuse l'Espagne si le Régent pouvait triompher des embarras que ses auxiliaires embarrassants lui suscitent, et re-

donner, par le respect pour son autorité, un peu de force et d'avenir au pouvoir dont il est investi.

Pendant que le désordre régularisé, pour ainsi dire, règne en Espagne, l'Angleterre continue de se préoccuper de l'affaire de Mac-Leod. Le procès est commencé et a présenté des circonstances singulières; c'est ainsi que l'attorney-général, après avoir interrogé les jurés sur leurs dispositions relativement à l'énonciation d'un verdict, qui entraînerait la peine capitale, a recusé tous ceux qui ont déclaré que des scrupules de conscience les feraient hésiter à prononcer la culpabilité de l'accusé. Une autre circonstance remarquable, comme trait de mœurs et qui doit donner beaucoup à penser sur la civilisation des États-Unis, est la recommandation faite aux jurés de ne pas boire de liqueurs fermentées après leur repas, un verdict ayant été cassé dernièrement parce qu'il avait été prouvé que des membres d'un jury avaient enfreint cette partie de leurs obligations qui semble devenue importante, par les abus qui s'en suivent. Quant au fond de l'affaire, les journaux anglais semblent être rassurés sur son résultat, le gouvernement fédéral ayant promis une grâce pleine et entière dans le cas où il y aurait condamnation. Les mesures de police ont, du reste, été prises à Utica pour empêcher de se faire justice à lui-même, et à sa manière, le peuple qui, aux États-Unis, comme dans beaucoup de républiques, est assez enclin à se passer des lois et des tribunaux, comme le prouvent, pour le nouveau monde, les nombreuses émeutes suscitées par les anti-abolitionnistes, c'est-à-dire par ces intraitables républicains qui ne veulent point souffrir qu'on préche l'abolition de l'esclavage : continuation de ce vieux mensonge qui donnait pour appui à la liberté antique l'esclavage, comme institution naturelle et légitime.

La bourse de Londres est agitée par la découverte d'une escroquerie, organisée sur une large échelle, à l'aide de la falsification d'une masse

Daubigny avait posé la bougie sur la table, abattu, écrasé de la justesse des arguments de Collap au milieu de ses ignobles facéties.

Rient! plus rien qu'une mort lente, affreuse, au milieu d'une vie pleine d'angoisses pour Maria! il reconnaissait l'inutilité de ces débats... Il fallait céder!

C'est fini, dit-il bas à Edmond, je crois n'avoir rien à me reprocher; soumettons-nous. Peut-être diminueront-ils de surveillance, et une fois sur le pont, nous serons maîtres, si les lâches n'ont pas tué mon brave Revy. Et il s'avance pâle et défait vers l'escalier, pour capituler sous conditions.

Attendez, attendez, pas encore! dit Edmond, qui alla prendre deux boîtes et un grand rouleau dans une armoire, et vint précipitamment lui dire quelques mots à l'oreille.

Oh! c'est vrai, nous sommes sauvés! Merci, nous vous devons donc deux fois la vie!

Prudence! interrompit Edmond, sondez-les auparavant, et n'ayez l'air de céder que pied à pied.

Voyons, capitaine Collap, puisque tel est votre nom maintenant quelles sont vos conditions? nous verrons si je puis y souscrire.

Eh bien, à la bonne heure! absolument comme l'autre, furieux d'abord; doux comme un mouton après. Oh! vous souscrivez! par deux raisons; rien n'est plus simple; et puis vous ne pouvez pas faire autrement, pas de route, pas de vivres.

Ainsi, c'est donc à la côte d'Afrique que vous voulez vous rendre?

Où, à Rio-Pongo, et pas plus nord; pour ne pas être gênés par les navires de guerre de la station de Gorée!

Bien. Mais comment ferons-nous? La côte occidentale d'Afrique court nord et sud; vous savez tous que les courants sont très-forts, surtout aux embouchures des rivières; comment ferai-je pour atterrir? Il faut une latitude exacte.

Où, oui, fit Collap d'un air goguenard, je vous vois venir; toujours comme l'autre, c'est-à-dire que vous voudriez monter sur le pont pour avoir la hauteur du soleil à midi. Ça ne prend pas.

Daubigny parut désappointé.

Ainsi, vous nous croyez donc incapables de prendre nous-mêmes la hauteur méridienne? Nous connaissons ça depuis longtemps. Voilà l'affaire, vous me donerez votre instrument, que je garderai comme souvenir; en échange, chaque jour, vous aurez la hauteur. Mais vous ne savez donc pas que s'il y avait à bord un quartier de réduction, nous n'aurions pas besoin de vous; votre affaire serait faite à tous; car s'écria-t-il fièrement, paraissant demander un regard d'admiration à tous ces hommes qu'il avait commandés, nous savons faire notre point avec le quartier aussi bien que vous avec vos livres. Ah ça capitaine, il n'y a plus moyen de brasser à couler; il faut se décider. Si, dans cinq minutes, vous ne m'avez pas donné votre sextant et la route à suivre pour aller à Rio-Pongo, la ration est supprimée jusqu'à après-demain. A l'ouvrage!

Daubigny, les bras croisés, au pied de l'échelle, ne craignant plus de s'exposer à une balle, puisqu'il avait besoin de lui, resta ainsi quelques instants, les yeux fixés sur la tête ignoble de Collap, qui paraissait dans un coin du panneau.

Aurez-vous bientôt fini cette comédie? vous n'avez plus que trois minutes! s'écria Collap, furieux de l'immobilité du regard méprisant de Daubigny.

Trois minutes... je n'en veux pas tant; il y en a deux de trop. Je te connaissais bien lâche et traître, je ne te croyais pas naïf.

Je ne vous conduirai pas à la côte d'Afrique, ajouta Daubigny en accentuant fortement chaque syllabe de cette phrase; dans deux mois vous battez encore la mer sans guides, et nous n'avez que quarante-cinq jours de vivres à bord.

Allons donc! fit Collap, remuant ses clefs.

Oh! je sais que vous prétendez m'y forcer par la faim. Si j'étais seul jamais. Mais vous l'avez dit: j'ai une femme qui criera grâce, et mon énergie pourrait ployer devant sa douleur. Aussi je vais m'en garantir.

Et d'un mouvement spontané, il posa à ses pieds, devant lui, les boîtes qu'il avait eues chercher Edmond, saisit de la main gauche la bougie qu'il avait allumée, et le rouleau de la main droite.

Voulez-vous prendre ma montre à secondes, M. de Surville?

Matelots, Collap m'a donné ses conditions; voici les miennes. Vous me connaissez; je les tiendrai. Vous l'avez entendu... il n'a pas de quartier de réduction; il n'a pas de sextant, puisqu'il lui faut le mien. Il n'a pas des cartes, puisqu'il lui faut l'air du vent qui mène à Rio-Pongo. Sans cartes et sans instrument, Dieu seul peut vous donner la route. Eh bien vous! si dans une minute, une seule, vous n'avez pas désarmé le lâche ignorant qui vous entraîne au bagne... vous voulez mon sextant? vous en avez deux, celui de M. de Surville et le mien, mais brisés en mille pièces... La route vous la prendrez vous-mêmes, car vous avez toutes nos cartes, dit-il en montrant les rouleaux de papier, mais réduites en centres. Il posa en même temps le pied droit sur la première marche de l'échelle, prêt à pulvériser les boîtes, et les cartes à deux pouces de la lumière.

Il est des circonstances où les traits se colorent, s'imprègnent de l'énergie de l'âme; alors l'homme est beau et grand comme Dieu!

Il y a soixante secondes dans une minute, voilà mon dernier mot.

Comptez, monsieur de Surville.

La position était sublime.

Il aurait fallu voir toutes ces têtes immobiles échelonnées à ce panneau, les yeux fixés, plongeant dans cette chambre, arrêtés sur cette bougie, castrinant si sur ces deux physionomies se lirait une faiblesse aux approches de la soixantième seconde.

Un... deux... trois...

Un silence morne et réfléchi, troublé seulement par la voix d'Edmond qui vibrait calme et monotone, à chaque seconde, regua pendant quelques instants.

Oh! la moindre émotion eût rendu le courage à ces hommes démoralisés; c'en était fait de tous si la voix d'Edmond et les bras de Daubigny avaient tremblé.

Quize... douze... continua Edmond du même ton. A treize, l'immobilité cessa; à vingt, les chuchotements commencèrent sur tous les points, et les observations se croisaient avec rapidité.

Faut se décider...

Ah! bah! il n'osera pas.

Que si, il le fera.

Au fait, où irons nous après?

Collap ne disait rien. Le désespoir poussé à l'excès devient muet, car il voyait les matelots indécis, et il n'avait pas, la seule raison qui valût l'argument de Daubigny.

Quarante...

Le bruit sec, matigué cependant, autant que possible, d'un pistolet qu'on arme avec précaution, et presque en même temps, un cri de rage et de douleur se firent entendre: un genou venait de se poser sur la poitrine de Collap, que deux solides gaillards avaient saisi à la gorge, et renversé en arrière. Le pistolet que tenait Collap

était tombé dans la chambre aux pieds de Daubigny qui le ramassa et monta aussitôt sur le pont, en montrant d'un air de prière Maria évanouie à Edmond.

Allumez des fanoux! allez délivrer Revy! Vingt hommes se précipitèrent pour lui obéir, car cette voix avait repris son pouvoir.

Laissez cette bête venimeuse, dit-il. Et Collap libre se releva furieux pour s'élançer sur lui.

A genoux, misérable! lui dit-il d'un ton bref en appuyant sur son épaule une main de fer qui le força de plier sur ses jarrets, et l'agenouilla malgré lui.

Que mérites-tu? faut-il salir de ton sang le pont de mon navire, ou l'envoyer à la mer par un sabord?

Collap tremblait. Revy arriva en courant.

Ah! las de paris! tu m'as étonné sous mon panneau! mais je ne suis pas encore à la côte. Veille au grain et gouverne droit, Marie-Jeanne te payera ça en monnaie de garettes.

Daubigny lui serra la main.

Revy, tu vas prendre le quart jusqu'à minuit.

Qu'est-ce qui est de quart?

C'est tribord.

En bas les bâbordais se couchent; tout homme qui ne sera pas de quart et qu'on trouvera sur le pont sera considéré comme révolté.

Les tribordais à l'appel; en rang toi! Qui-conque s'écartera du rang sans la permission de Revy sera dans le même cas.

Tiens, Revy, voilà pour te faire respecter; et lui remit une paire de pistolets.

Fais amarrer solidement ce gaillard-là à l'échelle de revers, et s'il bouge, ajouta-t-il en montrant Collap, tu nous en débaïsseras. Nous réglerons les autres comptes plus tard. Fais-moi réveiller à minuit.

Et le capitaine, le visage calme et tranquille, descendit dans la chambre. L'intelligence avait vaincu la force brutale: la révolte était apaisée.

EDOUARD PEZOU.

(France Maritime).

LIBRAIRIE DE FABIANI FRÈRES.

Défense du Christianisme ou Conférences sur la religion, par M. D. Frayssinous, 3 volumes in-12 8 fr. 50

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
Du 23 au 29 octobre 1841.

ARRIVÉES.

Livourne, mistick Assomption, c. Thiers, div.
Livourne, b. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi, pass.
Livourne, bat à vap. Sebastiani, c. Benso, pass. deux arrivées.

Marseille, mistick Assomption, c. Oliva, J'Yer.
Padulella, pinque Ste Catherine, c. Regini, min.
Padulella, brick goëlette Corse, c. Sisco, bois.
Solenzara, gondole Miséricorde, c. Gentile, écor.
Pronete, tartane V° des Carnes, c. Rebora, lest.
Ile-Madeline, gondole Assomption, c. Zicavo, fromage.

Toulon, bat. à vap. le Var, c. Valzi, dépêches.

DÉPARTS.

Livourne, brick Migliacciaro, c. Alessandri, lest.
Livourne, mistick Assomption, c. Thiers, lest.
Livourne, bat. à vap. Sebastiani, c. Benso, lest.
Livourne, bat. à vap. Pozzodiborgo, c. Valzi, lest.
Toulon, bat. à vap. Var, c. Valzi, dépêches.
Pronete, gondole St-Antoine, c. Ficaja, divers.

La Gérant N. TARTAROLI.

BASTIA. — IMPRIMERIE FABIANI.